

10
ANS

À
L'ÉCOUTE
DE LA VIE

FONDATION
POUR
L'AUDITION

À L'ÉCOUTE DE LA VIE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

Édito

Jean-Pierre Meyers
Président



**La question de l'audition
touche profondément
à la qualité de vie et
aux liens qui unissent
les individus.
Personne n'échappe
tout à fait à cette cause.**

Les parcours de vie des personnes concernées par une surdité ou un trouble de l'audition rappellent une réalité essentielle : derrière les mots, il y a des expériences singulières, des relations aux autres, à la famille, à l'éducation, au sport et au travail, aux loisirs et à la culture.

Autant de dimensions qui façonnent le quotidien et interrogent notre manière de faire société. Ces trajectoires dessinent un chemin collectif : celui que nous avons déjà parcouru, et celui qu'il reste à tracer.

L'année 2025 s'inscrit dans ce mouvement. Elle marque une étape particulière pour la Fondation Pour l'Audition : dix ans se sont écoulés depuis sa reconnaissance d'utilité publique en 2015. Cet anniversaire constitue moins un aboutissement qu'un point d'appui pour poursuivre l'action engagée.

À l'origine de la Fondation, un constat simple s'imposait. Les surdités et les troubles de l'audition concernent des millions de personnes, mais cette réalité demeurerait encore trop souvent invisible et sous-estimée. L'audition est fragile. Sa réalité est complexe et diverse. Elle touche toutes les générations, et ses conséquences dépassent largement la seule dimension médicale : elles concernent une meilleure information, l'autonomie, la place de chacun dans son lien à l'autre quel qu'il soit.

Plusieurs évolutions contribuent aujourd'hui à amplifier cet enjeu. La montée des nuisances sonores, certains effets ototoxiques de médicaments, une prévention encore insuffisante ou encore l'allongement de la durée de vie exposent un nombre croissant de personnes à une dégradation de leur audition. Chez les plus âgés notamment, cette perte peut conduire à l'isolement et à une déperdition progressive de l'autonomie.

Face à cette réalité, la Fondation Pour l'Audition a été conçue comme une plateforme de convergence. **Dès l'origine, l'ambition a été de rassembler les acteurs et de faire émerger une véritable alliance entre le monde scientifique, médical, associatif et institutionnel, afin de structurer une réponse à la hauteur des enjeux.**

Dix ans plus tard, cette dynamique collective a permis des avancées significatives. La création de l'Institut de l'Audition, aujourd'hui centre de l'Institut Pasteur, des centres de recherche clinique en audiologie de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) puis la reconnaissance de l'Institut hospitalo-universitaire reConnect, dédié aux neurosciences et aux thérapies de l'audition, en sont des illustrations majeures. La concrétisation de l'Institut reConnect, porté par l'Institut Pasteur, la Fondation Pour l'Audition, l'Inserm, l'AP-HP et l'Université Paris Cité, témoignent de la capacité à faire travailler ensemble des acteurs d'excellence au service d'un objectif commun.

Parallèlement, la Fondation a développé des actions concrètes dans le champ de la prévention et de la sensibilisation. Le dispositif Höra, les initiatives menées auprès des jeunes dans les lieux de musique amplifiée, ou encore les actions conduites dans le monde du travail et de l'éducation participent à une meilleure prise de conscience des enjeux liés à l'audition.

L'année 2025 a également été marquée par la reprise, qui nous est confiée par la puissance publique, du Centre National d'Information sur les Surdités (CNIS), concrétisé par sa plateforme Surdités Info Service. Ce service répond à un besoin essentiel. Lorsqu'une famille est confrontée à l'annonce d'une surdité, lorsqu'une personne voit son audition évoluer ou lorsqu'un proche cherche à comprendre les démarches possibles, l'accès à une information fiable, indépendante et accessible devient déterminant. Par son travail d'écoute, d'orientation et de mise en relation avec les acteurs de terrain, ce centre accompagne des situations humaines souvent complexes et contribue à réduire l'isolement.

Au fil de ces dix années, une conviction s'est renforcée : les progrès les plus durables reposent sur une mobilisation collective. Chercheurs, professionnels de santé, associations, institutions publiques, partenaires économiques, mécènes, sans oublier en premier lieu les personnes concernées par un trouble de l'audition, chacun à leur place, participent à cette dynamique.

Les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui sont nombreuses. Les avancées scientifiques nourrissent des espoirs considérables. Mais il reste encore beaucoup à accomplir pour faire évoluer les regards, notamment de ceux qui ignorent cette souffrance, et améliorer concrètement la vie des personnes.

La question de l'audition touche profondément à la qualité de vie et aux liens qui unissent les individus. En réalité, personne n'échappe tout à fait à cette cause. C'est dans cet esprit que la Fondation poursuivra son engagement : faire progresser la recherche dans toutes ses dimensions, renforcer la prévention, développer les initiatives sociales et contribuer, avec l'ensemble de ses partenaires, à construire une société plus attentive aux progrès et aux espoirs de plus en plus tangibles, face à la diversité des surdités et des troubles de l'audition.





Dix ans, une trajectoire

En dix ans d'existence, à dater de sa reconnaissance d'utilité publique en février 2015, la Fondation Pour l'Audition (FPA) a œuvré de multiples manières pour faire progresser la cause de la santé auditive et des surdités. Cette trajectoire a été jalonnée de rencontres décisives avec de nombreux interlocuteurs et partenaires du monde des surdités et troubles de l'audition. Il en résulte un ensemble conséquent de réalisations et d'actions au service des personnes sourdes, malentendantes ou sujettes à des troubles auditifs, ainsi qu'un progrès indéniable dans la prise en compte par l'ensemble de la société des problématiques de l'audition.

La décennie écoulée et le chemin parcouru doivent être analysés avec recul, non pour encenser les actions réalisées mais pour les faire évoluer, et pour mieux se projeter dans la période à venir. Ce qui importe le plus aujourd'hui est de distinguer, sur la foi de l'expérience accumulée, ce qui peut permettre d'obtenir de nouvelles avancées. Cette quête de la profondeur de champ, qui ne va pas sans ajustements, s'effectue nécessairement en considérant le temps long.

Une énumération exhaustive des actions, grandes ou petites, réalisées ou accompagnées par la FPA, tournerait au catalogue, au

détriment d'une vision d'ensemble. Toutes ont leur importance, toutes ont eu et ont encore des conséquences positives. La pertinence d'une action ne se mesure pas qu'en termes quantitatifs. Certaines, au fil de ce parcours, ont néanmoins pris une dimension particulière – par leur dynamique évolutive, leur capacité d'entraînement, le nombre et la qualité des partenaires impliqués – qui les rend incontournables lorsqu'il s'agit d'esquisser un bilan de la décennie. Elles se sont construites dans la durée et par la mobilisation des énergies collectives. Dès le départ, elles se sont déployées sur les deux axes qui charpentent l'action de la FPA : la recherche et les enjeux de société.

Dans le domaine de la recherche fondamentale et médicale, l'Institut de l'Audition, inauguré en février 2020, a été un projet phare. Il a concrétisé un changement de dimension dans le soutien de la FPA à la recherche. Cet institut donne un cadre solide et pérenne aux recherches françaises de pointe dans l'audition et crée un trait d'union entre les chercheurs et les médecins. Il promeut une approche intégrative des neurosciences de l'audition et développe des méthodes innovantes de traitement des atteintes auditives. La continuité entre la recherche fondamentale et ses applications est assurée en interne par son Centre de Recherche et d'Innovation en Audiologie Humaine (CeRIAH) et en externe en liaison avec les Centres de Recherche Clinique en Audiologie (CRcA) co-fondés par la Fondation et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Cette démarche commune à la FPA et à l'Institut Pasteur, concrétisée par l'Institut de l'Audition, a continué sur sa lancée avec la création en 2024 d'une nouvelle structure, élargie à de nouveaux acteurs, **l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) reConnect, pour la constitution duquel se sont associés l'Institut Pasteur, la FPA, l'AP-HP, l'Inserm et l'Université Paris Cité**. La création de cet IHU dédié aux sciences et thérapies de l'audition et de la parole marque une autre étape substantielle dans le parcours de la FPA. Par cette réalisation, soutenue par le plan public d'investissement France 2030, la France est dotée d'un pôle d'excellence et d'ampleur internationale dans le domaine de l'audition, unissant les compétences de plusieurs centaines de chercheurs et médecins et stimulant les avancées scientifiques ouvertes par la génétique et les neurosciences.



L'histoire des sciences montre que la diversité des approches et la capacité à les croiser est une source de sauts qualitatifs.

Les sciences de l'audition sont suffisamment vastes pour que d'autres équipes de recherche et talents en France, notamment des jeunes chercheurs, soient soutenus par la FPA. Parallèlement à son engagement dans l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur, et dans les centres de recherche clinique en audiologie de l'AP-HP et l'Institut reConnect, la Fondation a continué à développer sa propre politique de soutien et d'accélération de la recherche. Elle l'a fait à travers la succession, année après année, de ses appels à projets. La concentration des efforts dans de grandes structures apporte une puissance qui ne doit pas être fermée sur elle-même. Cette concentration peut nourrir l'essaimage et vice-versa. Des recherches peuvent éclore au sein de l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur, des centres de recherche clinique en audiologie de l'AP-HP et de l'Institut reConnect avant de se prolonger ailleurs. Inversement, en une sorte de cercle vertueux, des chercheurs ou médecins qui n'en font pas partie au départ peuvent rejoindre ce pôle.

Les créations successives de l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur, et des centres de recherche clinique en audiologie de l'AP-HP en 2020 et de l'Institut reConnect en 2024 montrent comment des engagements de la FPA dans la durée permettent de transformer des projets pilotes en dispositifs structurants. Au-delà de ces trois exemples et des progrès qui en découlent sur le plan scientifique, la constante la plus forte et la plus productive dans la conduite du soutien de la FPA à la recherche – fondamentale, translationnelle ou clinique – consiste à jouer, par des choix aussi pertinents que possible, un rôle de catalyseur et d'accélérateur auprès de l'ensemble des forces ou dispositifs en présence. Un autre projet



phare, soutenu dès l'origine par la Fondation et qui marque son histoire récente, en est l'illustration : l'essai clinique français Audiogene de thérapie génique pour la surdité DFNB9 de l'enfant (voir page 24). Lui aussi développé dans un cadre collectif très large, cet essai est à la pointe de la recherche internationale.

Ce principe d'engagement et d'ouverture simultanés, valide pour les différentes formes de recherche scientifique, l'est aussi dans le champ des actions de société.

Dès sa création, la FPA s'est donnée l'ambition de faire avancer la cause de l'audition dans toutes ses dimensions, y compris sur le volet social. Celui-ci recouvre deux enjeux majeurs : améliorer les conditions de vie des personnes sourdes, malentendantes ou concernées par un trouble de l'audition, et renforcer la prise en compte de l'audition par les institutions et la société, notamment en matière de prévention.

Agir dans ces deux domaines implique d'en avoir une connaissance fine, qui passe nécessairement par l'apport des sciences humaines et sociales (SHS).

C'est pourquoi la Fondation s'est dotée en 2024 d'un comité de recherche, placé sous l'autorité du professeur Alain Chédotal, également président de son Conseil scientifique. Ce comité de recherche en sciences humaines et sociales comprend un collège des experts et un collège des représentants d'usagers. En développant ce nouveau champ de recherche, la FPA s'attache à promouvoir, aussi bien pour sa propre activité que pour l'intérêt général, une meilleure compréhension des problématiques auxquelles font face les personnes concernées par tout le spectre des troubles auditifs au cours de leur vie. Elle veut encourager la mise en place de solutions concrètes et influencer aussi sur les représentations sociales qui ont cours concernant les surdités. Dans ce champ très large, où existe encore un déficit de données spécifiques et fiables, l'objectif visé est de produire des connaissances de nature à améliorer réellement la vie des personnes concernées. Cet objectif est partagé par la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH), avec laquelle la FPA a noué en 2024 un partenariat stratégique. Les deux structures ont lancé ensemble en 2025 un appel à projets qui s'est conclu par la sélection de deux premiers lauréats (voir page 26).

En s'emparant de tous les enjeux qui gravitent autour de l'audition, la FPA s'efforce de dynamiser dans son ensemble l'écosystème des surdités. Pour être efficiente, cette ligne directrice doit toutefois s'entourer de certaines règles de prudence. Une des leçons de l'expérience de la décennie passée est que jouer un rôle d'impulsion et d'accompagnement implique aussi de ne pas se substituer aux acteurs en présence ni de prétendre, en surplomb, penser à leur place. La FPA intervient en effet dans un milieu déjà constitué, dont chaque composante a une histoire et des priorités propres.

L'écosystème de l'audition est vaste et diversifié. Il comporte à la fois des scientifiques, des professionnels de santé, de l'accompagnement et un tissu dense et complexe d'associations et d'autres acteurs, représentant toute la palette des surdités et troubles auditifs.

Tous, chacun dans leur domaine de compétence ou leur particularité, ont déjà bataillé pour faire avancer la cause de l'audition. La FPA doit donc se concerter soigneusement avec ses partenaires pour identifier, sur chaque sujet, quel « plus » elle pourrait spécifiquement apporter, avec quelles conséquences réelles et durables. A ce propos, l'expérience des dix années écoulées rappelle aussi que si l'attribution d'un financement est forcément une donnée importante, elle ne crée pas en elle-même une dynamique et ne garantit pas un taux de transformation suffisant quant à la problématique traitée. La clé de l'efficacité – et c'est là où l'impulsion produit vraiment ses effets – est plutôt dans l'appropriation d'un sujet par les acteurs concernés ou par une chaîne d'acteurs. Une des forces de la FPA est d'avoir acquis, en dix ans, la capacité non seulement de parler aux uns et aux autres, mais aussi de pouvoir les réunir sur certains sujets communs.

Au-delà des composantes de l'écosystème directement impliquées dans les problématiques de l'audition, la FPA est également en contact suivi avec d'autres pans de la société qui ne sont pas les moins importants ni les moins complexes : les pouvoirs publics, les politiques, les élus locaux ou nationaux et les médias. Vis-à-vis de tous ces interlocuteurs elle développe une activité de plaidoyer et s'efforce de « pousser à la roue » pour que le sujet des surdités et troubles de l'audition soit mieux pris en compte à tous les niveaux. En ce domaine aussi, la volonté va de pair avec la capacité d'analyser les situations et de s'adapter à chaque interlocuteur.



Un des atouts de la FPA est d'avoir acquis, en dix ans, la capacité non seulement de parler aux uns et aux autres, mais aussi de pouvoir les réunir sur certains sujets communs

Il faut noter que cet effort continu de sensibilisation tend à élargir l'écosystème initial en faisant en sorte que certains acteurs sociaux généralistes, donc non centrés sur l'audition, intègrent à leur tour cette dimension dans leur fonctionnement, par exemple en matière de prévention et d'inclusion.

La complexité de ces différents terrains entremêlés requiert de faire preuve d'agilité et de capacité d'adaptation, voire de remise en question. C'est pourquoi la FPA a voulu – en prévision de ses dix ans mais surtout pour guider son action dans les années suivantes – s'accorder un recul critique sur son activité passée dans le champ des sujets de société. Toutes les actions réalisées au fil de ces années, aussi intéressantes et positives soient-elles, ont-elles amené suffisamment de transformations ? Leur impact est-il durable ? Et comment l'améliorer ? Pour répondre au mieux à ces questions, la FPA a sollicité le regard extérieur d'analystes et d'experts en stratégies du changement. Ce travail conjoint a distingué 17 thématiques de société, concernant les enfants, les jeunes, les adultes et les seniors. Ces thématiques ont été passées au crible du « devoir d'impact », afin d'en dégager des priorités et des modes d'action calibrés pour les années à venir. Il en résulte ce que la Fondation nomme sa « boussole stratégique », adoptée en avril 2024 par le Conseil d'administration.

3 axes prioritaires ressortent comme les plus porteurs de transformation pour les années à venir : les jeunes, l'inclusion professionnelle et les seniors

La recherche d'impact a toujours été présente dans le mode de fonctionnement de la Fondation. On ne trouvera pas d'action à zéro impact dans le bilan des années passées. Mais le « devoir d'impact », tel qu'il se présente désormais, va bien au-delà d'une bonne intention subjective. La boussole stratégique a défini une méthode. L'impact s'apprécie selon un ensemble de 8 critères :

- Le potentiel propre à la FPA sur le problème traité.
- L'importance de ce problème.
- Le potentiel de modélisation de l'action envisagée.
- L'adéquation entre la réponse jusque-là apportée et le besoin.
- Les possibles effets d'entraînement.
- Le « momentum » ou l'opportunité d'engager une action en fonction de son contexte politique, sociétal ou social.
- La temporalité prévisible pour en recueillir les fruits.
- Le caractère évaluable de l'action.

Ce croisement des thématiques et des critères permet de déterminer finement, thème par thème, voire action par action, à quel degré de probabilité une intervention de la FPA est susceptible d'enregistrer le maximum de résultats concrets. Sans entrer dans le détail de chaque thématique, il se dégage de ce canevas que, dans le champ large des sujets de société, trois axes majeurs – jeunes, inclusion professionnelle, seniors – apparaissent les plus « transformants » selon les critères retenus. Un autre constat, qui renvoie également à certains de ces critères, est que la FPA, dans sa quête d'efficacité, n'a pas vocation à être ou à rester opérateur direct quand d'autres acteurs peuvent prendre le relais, s'approprier un sujet ou un dispositif et l'intégrer à leur propre stratégie. Agir isolément est un leurre lorsque certains acteurs peuvent faire mieux que la Fondation, avec une structure plus grande, une ancienneté sur un sujet ou un enracinement dans un milieu. Après l'impulsion de départ sur un sujet, ce qui compte le plus dans la vie réelle est le passage de relais.



Retenus parmi les jalons des dix ans de cheminement de la FPA et décrits dans leur durée, trois exemples d'action, parmi beaucoup d'autres possibles, illustrent comment cette problématique complexe de l'impulsion initiale et du relais à plus grande échelle se confronte au réel pour aboutir à des résultats tangibles. Ces trois exemples, qui sont aussi trois parcours, sont la prévention des risques auditifs auprès des jeunes publics des festivals de musique, les actions de sensibilisation menées en milieu professionnel, et l'audition comme condition du bien vieillir chez les seniors. ●

L'impact s'apprécie selon 8 critères



Jeunes

De la prévention à une culture partagée de l'audition

L'action de la FPA en matière de prévention des risques auditifs chez les jeunes est un exemple d'engagement sur la durée et de renouvellement des modes d'action, en liaison avec de nombreux partenaires. Avec des pratiques d'écoute à volume élevé, au casque, lors de concerts ou en discothèques, la tranche 12-35 ans représente une population particulièrement exposée à ces risques. La Fondation a été l'un des premiers acteurs à investir les lieux de vie et de loisirs des jeunes pour les sensibiliser sur la nécessité de préserver leur capital auditif.

Une mesure prise par les pouvoirs publics a été à cet égard un point d'appui : le décret du 7 août 2017 sur les niveaux sonores dans les lieux diffusant de la musique amplifiée. Parmi les dispositions de ce décret figure l'injonction à ne dépasser « à *aucun moment et en aucun endroit accessible au public* » les niveaux de pression acoustique continus, sur 15 minutes, équivalents à 102 décibels. Il est également fait obligation aux organisateurs d'informer le public sur les risques auditifs, de mettre à

disposition des protections individuelles, de créer des zones de repos auditif ou, à défaut, ménager des périodes de repos auditif, au cours desquels le niveau sonore ne dépasse pas 80 décibels.

Pour contribuer à faire respecter ces dispositions, la FPA a opté pour une approche pragmatique, évitant le piège du discours moralisateur et respectant l'esprit festif. En 2019, la FPA s'est rapprochée de l'Ecole nationale supérieure



de création industrielle (ENSCI) pour concevoir des zones de repos auditif à mettre à disposition des organisateurs de festivals. Au printemps 2019, un groupe d'étudiants de cette école a imaginé 9 projets d'espaces incitant les festivaliers à faire des pauses loin du bruit. Fin août, au festival Rock En Seine, l'un de ces modèles, le « Totem », spectaculaire assemblage d'éléments invitant au repos, est un premier geste fort qui fait exister le repos auditif dans un festival. La crise sanitaire du Covid, avec ses confinements successifs, ne va ralentir cet élan que momentanément. En 2021, dans un autre registre, tous publics, la FPA mène une campagne nationale « Écoute bien, et dépasse pas les 80 ! » sur plusieurs chaînes de télévision à travers deux spots de 15 secondes, par ailleurs accessibles en ligne. En 2022 c'est sous le slogan « Prenons la mesure du son » que la campagne de prévention sera relancée par des spots télévisés et des inserts dans la presse, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé. **Sur le même thème, s'y ajoute un podcast en 5 épisodes, en partenariat avec la radio Vivre FM.**

En juillet 2021 et après une année 2020 marquée par l'absence d'événements festifs, la FPA a relancé son concept de zones de pause sonore sous un nouveau nom, RelaxSon, à l'occasion du festival des Hauts-de-Seine Chorus.

Le dispositif a évolué : la bulle de détente est complétée par la diffusion, dans des casques à réduction de bruit, de sons relaxants et de messages de prévention du capital auditif, encourageant à télécharger l'application de dépistage auditif Höra. En juin 2022, au festival VVV, à Dijon, la zone RelaxSon prend la forme d'une pergola multicolore dans laquelle les visiteurs sont pris dans un jeu d'ombres et de lumière. Disposant désormais d'un concept identifiable et répliquable, la FPA nourrit sur le long terme l'ambition que tous les festivals, partout en France, se dotent de telles zones de repos sonore. Les années 2023 à 2025 sont celles d'un déploiement à plus grande échelle, notamment aux festivals Rock en Seine et Solidays. La FPA est également présente avec des stands sur d'autres événements comme les festivals Peacock Society et Lollapalooza, et a participé, dans le cadre de Solidays, à l'initiative du bus « Mes tips santé » de la Caisse nationale d'Assurance maladie, visant à encourager les comportements positifs des jeunes en ce domaine.





**« Dose le son...
 protège ton audition »,
 action conduite
 conjointement avec
 la Région Île-de-France
 et Bruitparif**



L'action de la FPA en direction des jeunes s'est aussi massivement déployée à travers la campagne « Dose le son... protège ton audition », conduite conjointement avec la Région Ile-de-France et Bruitparif (observatoire du bruit en Île-de-France), avec la participation des associations France Acouphènes et ARDDS (Association de Réadaptation et Défense des Devenus Sourds). Cette campagne s'est traduite par des actions de sensibilisation ciblées dans 48 lycées de 8 départements franciliens, et a touché près de 4 000 lycéens

et lycéennes ainsi que les personnels adultes, tous prenant conscience de l'importance de limiter la durée d'écoute et de tester régulièrement leur audition grâce à l'application mobile Höra.

On voit ainsi qu'en partant d'un sujet spécifique – les festivals de musique – une action de prévention menée sur une longue période peut aboutir à l'engagement de grands acteurs institutionnels qui reprennent le flambeau à leur échelle. ●



En milieu professionnel

Prévenir, repérer, accompagner

Les surdités et les troubles auditifs sont des réalités souvent méconnues qui touchent un grand nombre de personnes. Elles sont, au sens littéral du terme, invisibles. Pourtant, environ 7 millions de nos concitoyens sont confrontés à une perte de l'audition, soit 11 % de la population française.

Dans le monde du travail, cela pose des problèmes particuliers, mais ouvre aussi des perspectives d'évolution. La FPA a choisi de s'y confronter au long cours, de manière déterminée, en agissant pour que notre société relève les multiples défis que pose cette situation en termes de prise de conscience, de prévention et d'inclusion. L'environnement professionnel est en effet un espace clé où, à très grande échelle, peuvent se redéfinir, de manière positive, les normes et les représentations collectives. Par la pratique et par l'exemple, il est possible de démontrer que les surdités n'empêchent pas les interactions, que la présence de personnes sourdes ou malentendantes dans un collectif de travail non seulement n'est pas un obstacle à son fonctionnement mais qu'elle peut être vécue comme un réel apport.

La loi du 11 février 2005 sur le handicap affirme le principe de la non-discrimination au travail mais sa pleine application reste un combat qui, plus de vingt ans après son adoption, se gagne progressivement. Au-delà d'une question de respect formel des textes officiels, cette application nécessite à la fois, concernant les surdités, une sensibilisation de toutes les parties prenantes et la maîtrise d'outils spécifiques pour que l'ensemble des collaborateurs, sourds et entendants, puissent lever les freins existants et interagir sereinement. Dans le monde du travail, la FPA agit simultanément sur la prévention des troubles auditifs et sur l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes, en s'efforçant d'outiller les entreprises et les acteurs de l'emploi.

S'il existe autant de parcours que de personnes, 3 grandes trajectoires émergent, chacune reflétant une façon différente de vivre la surdité

Ce chemin commence par la connaissance du sujet. Dès 2019, la FPA propose aux entreprises de sensibiliser leurs salariés aux enjeux auditifs, par des interventions d'une demi-journée ou d'une journée en partenariat avec les ressources humaines et la médecine du travail. Ces actions, baptisées « Audition Tour », mobilisent avec la FPA, un professionnel de santé et un représentant d'une association de personnes sourdes ou malentendantes. Ensemble, ils informent, sensibilisent, rassurent, distribuent aussi de la documentation et des bouchons d'oreilles. A partir de 2020, ce type d'intervention inclut la popularisation de l'application gratuite de repérage auditif Höra, créée par la FPA et reconnue aujourd'hui comme un incontournable outil de la prévention auditive en France. Ces actions de sensibilisation et d'information sur la santé auditive auprès des entreprises sont complétées dès 2020 - à l'origine en raison de la crise sanitaire - par des webinaires, destinés aux référents handicap, aux directions des ressources humaines et aux salariés eux-mêmes. Par la suite, une série de webinaires thématiques « Parlons de santé auditive » continuent d'être organisés.



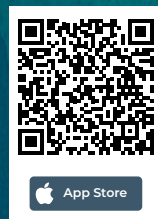
Instruite par ces expériences de terrain qui lui ont permis d'appréhender comment le sujet de l'audition se présente dans les entreprises, **la FPA publie en octobre 2020 un premier guide pédagogique intitulé « L'essentiel pour connaître et comprendre les surdités ».**

Ce document explique notamment la diversité des surdités et la multiplicité des choix se présentant aux personnes concernées. S'il existe autant de parcours que de personnes, trois grandes trajectoires émergent, chacune reflétant une façon différente de vivre la surdité. La première est celle des personnes nées sourdes et pratiquant la Langue des Signes, qui font le choix de la culture et de l'identité Sourde. La deuxième est celle des personnes ayant opté pour l'oralisation, donc de l'apprentissage de la langue orale au prix de différentes techniques et d'efforts considérables. La troisième est caractérisée par le choix des solutions technologiques et médicales (implants cochléaires, appareils auditifs, orthophonie...) de compensation de la perte auditive. Selon les moments, les parcours de vie, les personnalités et les contraintes rencontrées, ces options peuvent parfois se croiser ou se combiner.

Quel que soit le type de surdité ou de faiblesse auditive, on constate dans le cadre professionnel que les personnes concernées soit tendent à occuper des postes sous-qualifiés soit se heurtent à un plafond de verre qui les empêche d'accéder à des postes à la hauteur de leurs compétences. C'est pourquoi la FPA, voulant approfondir la question de l'accessibilité, publie en 2022 un nouveau guide « Se connaître, se comprendre et travailler ensemble - surdités en entreprise ». Il s'agit d'un outil pratique, apportant des solutions concrètes pour faire de l'inclusion en milieu professionnel une réalité. L'inclusion dépend avant tout de méthode et de détermination de la part de la gouvernance des entreprises, qui se doit de mobiliser et d'impliquer tous ses services et ses équipes dans la politique qu'elle entend impulser. En 2024, un nouveau cran important est franchi avec la publication par la FPA du kit « Dialogues en milieu professionnel », réalisé en réunissant acteurs et experts concernés. Ce kit est un outil complet destiné aux employeurs pour qu'ils puissent développer à la fois la prévention, le repérage des troubles auditifs et la meilleure inclusion professionnelle des personnes sourdes ou malentendantes.

Conçu comme un support simple, compréhensible pour toute personne non experte, il expose les actions applicables au quotidien et adaptables à chaque structure. Dans le même esprit, un autre kit, « Dialogues en collectivités », élaboré en partenariat avec des collectivités de différentes natures (villes, métropoles, régions) est paru en 2025, à l'intention des collectivités locales, qui sont aussi de grands employeurs. Les 13 et 14 mars 2025, aux côtés de l'Association de Réadaptation et Défense des Devenus-Sourds (ARDDS) et de la fédération SurdiFrance, la FPA était présente à Marseille à la sixième édition de l'Université du Réseau des Référénts Handicap (URRH), un événement annuel organisé par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), où le kit « Dialogues en milieu professionnel » a été présenté.

Cette implication de la FPA pour promouvoir une culture partagée de la prévention et de l'inclusion en milieu professionnel reste essentiellement, comme dans d'autres domaines, une démarche d'impulsion. Au niveau de chaque employeur visité ou contacté, l'objectif est que le relais soit pris en interne pour assurer la pérennité des actions menées. Plus largement, il s'agit d'encourager les entreprises et les grands acteurs de l'emploi à se saisir pleinement de ces enjeux. C'est aussi dans cette logique que la FPA entend mener dès 2026, avec ses partenaires, une réflexion prospective sur certaines filières professionnelles, comme la logistique et le numérique, appelées à recruter davantage de personnes sourdes ou malentendantes.

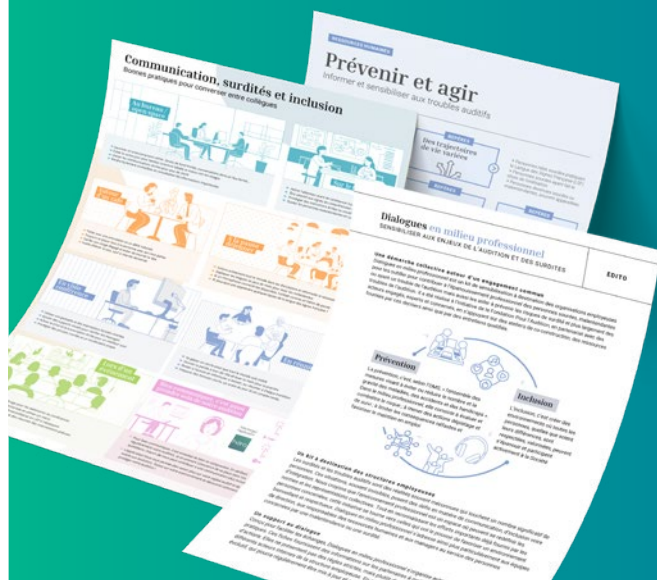


L'application Höra, dédiée au repérage auditif, cumule depuis son lancement en décembre 2019 :

- **300 495 téléchargements**
dont **66921** en 2025
- **346 655 tests auditifs réalisés**
dont **129 941** en 2025

Kit

«Dialogues en milieu professionnel»



Dialogues en milieu professionnel est un kit de sensibilisation à destination des organisations employeuses pour les outiller afin de contribuer à l'épanouissement professionnel des personnes sourdes, malentendantes ou ayant un trouble de l'audition mais aussi les aider à prévenir les risques de surdité et plus largement des troubles de l'audition.

Un kit conçu par

Experts - réalité des personnes concernées

- ARDDS (Association de Réadaptation et Défense des Devenus Sourds)
- France Acouphènes
- FNSF (Fédération Nationale des Sourds de France)
- InfoSens
- Surdifrance

Experts - emploi & handicap

- Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)
- Cheops (Réseau national des Cap Emploi)
- FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)
- OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)

Experts - solutions & accompagnement

- AFIS (Actions de Formation et Information Surdité)
- De Bouche à Oreille
- Insufflo
- Handicap.fr
- Tadeo

Contributeurs

- CEA
- Département de la Manche
- France Travail
- Inria
- Handineo
- Total Energies
- Saint-Gobain
- Sopra Steria

Accompagnateur

- Ellyx



Kit «Dialogues en collectivités»

Dialogues en collectivités est un kit de sensibilisation à destination des collectivités, à tous les échelons territoriaux (communal, intercommunal, départemental, régional) pour les aider à prévenir et agir auprès de la population sur les enjeux de l'audition et des surdités et en les outillant pour contribuer à l'insertion sociale sur les territoires. Réalisé en partenariat avec plusieurs collectivités engagées.





Seniors

Faire de l'audition un enjeu du bien vieillir

Prévenir la perte d'audition liée à l'avancée en âge, en limiter les conséquences lorsqu'elle survient sont des impératifs sanitaires d'autant plus criants que le vieillissement de la population s'accroît. L'Inserm, dans une publication de 2023, estimait que 65 % des plus de 65 ans sont affectés de troubles de l'audition.

Qu'il s'agisse de presbycusie (baisse progressive de l'audition), d'hyperacusie (perception douloureuse des sons) ou d'acouphènes, les seniors sont fortement touchés. La préservation de leur audition, le rétablissement des modes de communication sont donc des éléments clés du bien vieillir. C'est aussi, à l'échelle de notre vie sociale, un défi à relever, dont on sait qu'il se présentera de manière de plus en plus aiguë dans les années à venir. La FPA s'y est confrontée sous tous ses angles, en cherchant prioritairement comment aider à

structurer des réponses collectives, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

En direction des tranches d'âge les plus touchées par la perte progressive d'audition, la FPA contribue aux campagnes de sensibilisation sur la nécessité de s'appareiller. Malgré l'incitation positive que représente le 100 % santé audiologie instauré en 2020, qui ne laisse plus de « reste à charge » aux assurés sociaux, cette nécessité est encore très négligée, aussi bien par les intéressés que par leur entourage.

Une perte auditive non traitée accélère le déclin cognitif

Un des instruments de prise de conscience en ce domaine est le repérage des pertes auditives, qui apporte des éléments précis et quantifiés d’alerte au-delà du seul ressenti. Auprès de tous les publics – sachant que celui des seniors est concerné au premier chef – la FPA ne cesse de promouvoir Höra, l’application mobile gratuite de repérage auditif qu’elle a mise au point avec des spécialistes de l’audiologie et lancée en 2019. Cette application ne nécessite qu’un casque ou des écouteurs pour évaluer en 3 minutes la qualité de son audition. Reconnue par la communauté médicale comme une référence et citée sur les sites de la Caisse nationale de l’assurance maladie (CNAM) et du ministère de la Santé (stratégie de repérage de la presbycusie), Höra est aussi un vecteur d’identification de la FPA. Le réflexe Höra est aujourd’hui relayé par tous ses partenaires.

Dans les établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les difficultés auditives rencontrées par les résidents sont encore trop peu prises en charge car trop souvent considérées avec fatalisme par les intéressés eux-mêmes ou leur entourage. Or, un des principaux effets de la perte auditive est la réduction et l’altération des interactions avec autrui, d’où un isolement progressif, un état dépressif qui tend à accélérer le déclin cognitif. Il existe pourtant des solutions qui permettent de maintenir l’accès à la communication et ainsi de prévenir les conséquences néfastes du repli sur soi.

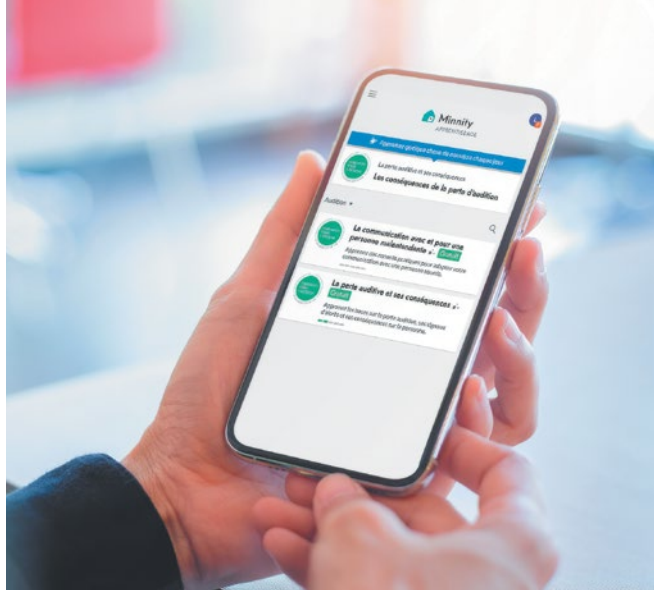
Depuis 2019, un projet pilote, soutenu par la FPA, par la Commission des financeurs (qui réunit les institutions engagées dans la prévention de la perte d’autonomie) et par l’Agence régionale de santé (ARS) de Normandie, en apporte la preuve. Ce projet de « réhabilitation d’une communication efficiente », est mené par l’Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche (ADSM 50). Celle-ci intervient dans plusieurs EHPAD à but non lucratif du département.

Son action, conduite en 2019 dans 33 établissements, auprès de 660 résidents, est construite à la fois sur un axe individuel, en informant la personne sur les aides techniques disponibles, et sur un axe collectif en mettant en place un ensemble de mesures contre l’isolement, les chutes et la sédentarité. Dans chaque établissement, quatre jours étaient dédiés à des rendez-vous individuels avec l’ensemble des résidents, appareillés ou non, pour identifier leurs besoins et leurs difficultés en termes de communication. Au niveau individuel, l’association évalue la perte d’audition des résidents, les engage s’il y a lieu dans une démarche d’appareillage, remet en état si nécessaire leurs aides auditives mais peut également faire essayer de nouveaux appareils. Elle informe les résidents et leur famille sur le 100 % Santé auditive et forme les personnels aux spécificités de l’accueil de personnes sourdes ou malentendantes. De nombreux résidents sortent ainsi du déni – phénomène fréquent – de leurs difficultés de communication et recouvrent une part d’autonomie.



Le bilan de cette opération est très positif. Les échanges individuels ont confirmé l'importance de la prise en compte des difficultés de communication. **Ce qui est le plus fréquemment exprimé par les résidents sujets à une perte auditive invalidante, c'est le sentiment d'isolement, l'ennui, pouvant même pour certains aller jusqu'à l'expression d'un désir de fin de vie.** Ce travail a aussi montré l'importance d'une sensibilisation et formation des personnels, tant sur les problématiques d'audition, des modes de communication, de la prise en compte de l'environnement de la personne que sur le bon usage des appareils. L'entourage familial profite également de ces interactions sociales réhabilitées. La recherche commune de solutions, impliquant d'abord la personne âgée elle-même, permet la réactivation de son rôle social. Devant ce succès encourageant, la Fondation et la Fédération SurdiFrance ont joint leurs efforts en 2022 pour consolider ce projet et en tirer un modèle d'intervention capable d'impulser une stratégie d'essai-image à l'échelle nationale. Potentiellement, 8 500 établissements, 630 000 résidents et près de 510 000 accompagnants sont visés par cette démarche. Dans un domaine voisin, celui de l'aide à domicile aux seniors, la FPA a engagé depuis 2021 une collaboration avec Minnity, une application mobile dédiée aux auxiliaires de vie pour que celle-ci leur propose des contenus de formation simples et rapides sur l'audition, dans le but de prévenir les pertes auditives chez les seniors. Trois cours sont mis gratuitement à leur disposition pour développer leurs compétences sur la prévention, sur la perte auditive et ses conséquences.

Un des problèmes récurrents chez les seniors touchés par une baisse d'audition est le caractère souvent trop tardif du recours à un appareil auditif. Parmi les presbycousiques entre 65 et 85 ans en France, seulement un tiers sont appareillés. Or, une perte auditive non traitée accélère le déclin cognitif, qui favorise d'autres dégradations encore. C'est ce qui a conduit la FPA à s'engager sur le long



terme pour promouvoir le programme intégré ICOPE (Integrated Care for Older People) développé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce programme permet de dépister précocement toutes les déficiences liées à l'âge – mobilité, cognition, nutrition, vision, audition et état psychologique. En fonction des résultats, la personne est dirigée vers un médecin ou une structure de soins. Dès 2019, les pouvoirs publics ont décidé de généraliser à terme l'utilisation de ce programme dans toutes les régions.

Ce processus passe notamment par les gérontopôles. Ces structures, créées pour répondre à un besoin croissant d'expertise en matière de prise en charge du grand âge, sont au nombre de 9 en France et maillent tout le territoire. Pour que soient mieux identifiés les freins et les bonnes pratiques dans la prise en charge des troubles de l'audition des personnes âgées, la FPA a noué des liens avec deux gérontopôles pilotes, en Pays de la Loire et en Occitanie. Elle a soutenu le gérontopôle d'Occitanie dans sa mise en œuvre pionnière du programme Icope, d'abord dans sa version OMS de base puis, fin 2025, dans une version plus élaborée, Icope audition afin de mettre en place un plan de soin adapté. C'est à travers ce type de partenariat que se poursuit la recherche de modes d'actions exemplaires pouvant être reproduits à l'échelle nationale.



Parmi les presbycousiques entre 65 et 85 ans en France seulement un tiers sont appareillés

Toujours dans cette quête de partenaires susceptibles de relayer à une plus grande échelle la cause de l'audition et d'accroître sa diffusion au sein de la société, la FPA a signé fin 2024 une convention de partenariat avec la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Celle-ci a décidé d'intégrer les principes de préservation de la santé auditive à l'offre de services autour du bien vieillir qu'elle propose à ses adhérents. Sur ce même thème, la CNRACL est impliquée dans une dynamique d'actions communes inter-régimes, avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et l'AGIRC-ARRCO. La perspective est celle de la conclusion d'une convention de partenariat, elle aussi inter-régimes, entre ces organismes et la FPA, permettant de mutualiser les efforts et de mettre en œuvre des communications à destination de l'ensemble de leurs assurés. Par ailleurs, la FPA est régulièrement présente dans les salons et autres événements dédiés aux seniors pour y faire passer son message et contribuer à construire une alliance d'acteurs afin que l'audition et les surdités soient partie intégrante d'une politique générale du bien vieillir. ●



Ce que nous avons porté en 2025

En même temps qu'une année de réflexion rétrospective et de consolidation des acquis de ses dix ans d'existence, 2025 a été pour la Fondation Pour l'Audition l'occasion de nouvelles avancées de son activité, aussi bien sur le volet scientifique et médical que sur les questions de société.

L'objectif général reste de produire des connaissances de nature à améliorer concrètement la vie quotidienne des personnes concernées par un trouble auditif.

Le soutien à l'excellence et à l'innovation en matière scientifique – une constante dans l'action de la FPA depuis sa création – s'est notamment concrétisé en 2025 par l'attribution d'une nouvelle chaire Emergence Audition. Lancée en 2024, cette formule destinée à aider de jeunes chercheurs prometteurs à installer leur toute première équipe de recherche, avait bénéficié cette année-là à deux lauréats (Claire Kabdebon sur l'acquisition du langage par les nourrissons et Pierre Le Merre sur la catégorisation des sons par le cerveau). Un nouvel appel à candidatures a été lancé en 2025. Pour cette seconde édition, le Conseil scientifique a choisi de sélectionner un lauréat sur lequel les moyens ont été concentrés : un financement de la FPA à hauteur de 800 000 € a été attribué au chercheur Antoine Huet, pour créer son équipe de recherche.

Biologiste et neuroscientifique, chercheur à l'Inserm, Antoine Huet travaille à l'Institut des neurosciences de Montpellier. Il est un élève du professeur Tobias Moser, directeur du *Institute for Auditory Neuroscience*, à Göttingen (Allemagne), à qui avait été décerné le Grand Prix Scientifique 2020 de la FPA pour ses travaux sur les implants cochléaires optiques. Le projet d'Antoine Huet porte sur la compréhension des mécanismes de l'audition par stimulation lumineuse qui, dans ces implants, pourrait remplacer le signal électrique pour activer le nerf auditif. Grâce à la précision de la lumière, dirigée par laser, cette méthode pourrait améliorer considérablement la clarté du son, la compréhension de la parole et l'appréciation

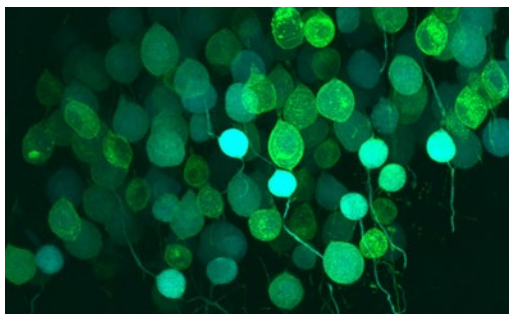


Photo de neurones auditifs rendus sensibles à la lumière grâce à un nouveau type de thérapie



sensible de la musique par rapport aux implants actuels. Le professeur Moser a déjà testé des implants optiques sur des animaux, avec des résultats encourageants. Antoine Huet, quant à lui, ne développe pas d'implants mais vise une compréhension précise de ce qui advient entre l'oreille interne et le cerveau, lorsque la stimulation utilise un faisceau laser.

Par ailleurs, la FPA poursuit sa politique d'encouragement à l'innovation scientifique et médicale à travers l'attribution de différents soutiens en ce domaine. Fin 2025 ont été lancés deux appels à projets. Le premier appel se situe dans le champ de la recherche clinique et vise à favoriser le développement d'essais thérapeutiques innovants pour le traitement des troubles de l'audition. Seules les études interventionnelles, c'est-à-dire réalisées sur des personnes concernées et en allant au-delà des pratiques médicales courantes, sont éligibles dans le cadre de cet appel. Le deuxième appel à projets, dont c'est la dixième édition, apporte un soutien aux laboratoires de recherche français d'excellence. Il porte sur un large éventail, comprenant les recherches fondamentale, appliquée, clinique, épidémiologique... L'objectif est de transposer les découvertes scientifiques en applications pratiques pour les personnes qui le souhaitent. Un troisième appel à projets porte sur le volet social (voir pages 26-27).

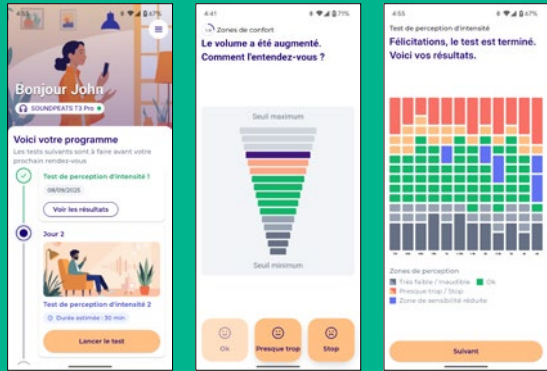
Comme chaque année, la FPA a décerné aussi, avec la Société Française d'Otorhinolaryngologie (SFORL) comme partenaire, des prix destinés à mettre en valeur l'innovation médicale dans le domaine de l'audition, au bénéfice direct des personnes concernées.



Le 1^{er} Prix est revenu à la start-up Meludia pour son application Meludia Audition TPI

Le 1^{er} octobre 2025, la SFORL et la FPA ont conjointement distingué les initiatives de deux start-ups françaises.

Le 1^{er} Prix est revenu à la start-up Meludia pour son application Meludia Audition TPI (Test de Perception des Intensités). Ce test permet aux audioprothésistes d'évaluer avec précision la perception des variations d'intensité sonore chez les personnes appareillées. En identifiant avec la personne appareillée les sons qu'elle perçoit comme trop faibles ou trop forts ainsi que son ressenti sur de légères variations d'intensité, l'audioprothésiste peut affiner les réglages de l'appareil et améliorer ainsi le confort d'écoute.



Ce prix est doté d'un stand au congrès 2026 de la SFORL, offert par celle-ci, d'un financement de 1000 € par la Fondation Pour l'Audition et d'une visibilité dans la communication des deux organisations.

Le Prix Coup de Cœur 2025 est revenu à la start-up O-Techno pour son dispositif Oticheck, en cours de développement, qui vise à détecter les otites chez les enfants. Ce dispositif repose sur un principe de réflectométrie acoustique, permettant en quelques secondes, par l'envoi d'une mélodie dans le conduit auditif, de détecter la présence de liquide derrière le tympan, caractéristique de l'otite.





Le Prix Coup de Cœur 2025 est revenu à la start-up O-Techno pour son dispositif Oticheck, en cours de développement, qui vise à détecter les otites chez les enfants

Les otites à répétition peuvent laisser des séquelles et sont un vrai problème de santé pédiatrique, que ce type d'initiative contribue à traiter. La dotation de ce prix consiste en un bénéfice de notoriété par la mise en valeur du projet à travers la communication de la SFORL et de la FPA.

Dans le domaine clé des essais thérapeutiques, l'essai clinique de thérapie génique français Audiogene, soutenu depuis l'origine par la FPA à travers les travaux de recherche des équipes de la Pr Christine Petit et du Pr Saaid Safieddine à l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur, s'est poursuivi en 2025 et a enregistré des progrès encourageants. Cet essai français, soutenu par l'Agence nationale de la recherche à travers le programme France 2030, est porté par le consortium RHU (Recherche Hospitalo-Universitaire) Audinnove, regroupant l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, l'Institut Pasteur, la Fondation Pour l'Audition et la société de biotechnologie Sensorion.

Cette dernière produit le médicament à injecter. L'essai est mené sous la direction de la Pr Natalie Loundon, coordinatrice scientifique du consortium et directrice du centre de recherche clinique en audiologie pédiatrique de l'hôpital Necker-Enfants malades – AP-HP.

La thérapie génique consiste à injecter du matériel génétique dans des cellules pour traiter une maladie. L'essai clinique Audiogene est ciblé sur une forme spécifique de surdité se déclarant à la naissance, appelée DFNB9, liée à des mutations du gène OTOF qui se traduisent par le déficit ou l'absence de la protéine otoferline, dont le rôle est de transmettre les informations de l'oreille interne jusqu'au nerf auditif. La particularité d'Audiogene est de se concentrer sur les nourrissons, entre 6 et 31 mois car cette période de plasticité cérébrale maximale laisse espérer les meilleurs résultats.

La progression de cet essai thérapeutique a été jalonnée au cours de l'année 2025 par quatre étapes positives :

- **Le 21 février**, le Comité de surveillance des données (Data Monitoring Committee), composé d'experts indépendants qui évaluent la validité scientifique et éthique de l'essai, recommande sa poursuite en confirmant le « profil de sécurité favorable » du médicament utilisé, le SENS-501.
- **Le 1^{er} juillet**, la biotech Sensorion fait état de « données préliminaires positives de la première cohorte de l'essai clinique », composée de trois patients, alors qu'une deuxième cohorte de trois nouveaux patients, en cours de constitution, est destinée à recevoir une dose du médicament plus importante.
- **Le 29 juillet**, la société indique que « pour tous les patients traités dans la première et deuxième cohorte, la procédure chirurgicale a bien été tolérée » et que l'administration du produit de thérapie génique « s'est déroulée sans incident ».

- **Le 8 décembre**, Sensorion annonce que « les résultats en matière de sécurité, combiné aux premiers signes d'efficacité observés jusqu'à présent, soutiennent la poursuite de l'essai clinique ». La société « examinera les données d'efficacité à six mois » et communiquera en 2026 « dès que l'ensemble des données aura atteint un niveau de maturité suffisant »¹.



Il faut savoir que, sur des modalités différentes de l'essai clinique Audiogene, quatre autres essais de thérapie génique, sur la même surdité DFNB9 sont actuellement conduits dans le monde : deux aux États-Unis et deux en Chine. Des cas de restauration partielle ou complète de l'audition ont déjà été constatés, mais ces résultats demandent encore à être consolidés². La surdité DFNB9 est une pathologie rare, représentant entre 3 % et 5 % des surdités de naissance. Mais si les succès en ce domaine se confirment, il sera permis d'envisager d'autres thérapies géniques pour d'autres surdités génétiques. Chaque équipe suivant sa propre voie et toutes étant très proches les unes des autres dans la course au résultat définitivement probant, c'est une avancée colossale qui se prépare ainsi dans les laboratoires internationaux. La FPA y prend part.

L'Institut reConnect, dédié aux recherches sur les thérapies de l'audition et soutenu financièrement par l'Agence nationale de la recherche, comprend différents groupes de travail qui couvrent tout le champ des problématiques de l'audition. La FPA est directement impliquée dans le groupe de travail n° 8 – ou WP8 (Work Package 8) en anglais – dédié à la thématique « Prévention, éthique et société ». Au sein de ce groupe, la FPA a la responsabilité de campagnes de prévention basées sur les résultats de la recherche générés par l'Institut. Elle produit des contenus de sensibilisation et des messages de prévention sur les troubles

auditifs pour le grand public, qu'elle fait valider par les experts scientifiques de l'Institut.

En 2025, ce travail a porté sur les surdités brusques, la presbyacousie (diminution progressive de l'audition liée à l'âge), les acouphènes, l'hyperacousie et la misophonie (aversion envers des sons spécifiques).

La dynamisation des échanges et le croisement des compétences entre chercheurs et médecins travaillant sur des domaines voisins sont de bonnes façons de faire émerger de nouvelles pistes de recherche. En 2024, la FPA avait organisé un séminaire de brainstorming international à Paris sur les thèmes de la régénération cellulaire et de la stimulation cérébrale. En 2025, la FPA a de nouveau organisé une rencontre entre chercheurs et médecins, cette fois sur les enjeux et les perspectives de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'audition. Cet atelier, qui s'est tenu du 12 au 14 novembre, sous la présidence de la Pre Gabrielle H. Saunders (Royaume-Uni), membre du Conseil scientifique de la FPA, a réuni 18 scientifiques de 7 pays, parmi lesquels des chercheurs ayant bénéficié du soutien de la FPA.

Les questions de société sont un sujet crucial pour la FPA, soucieuse de mieux accompagner les personnes concernées par un trouble de l'audition et de la manière dont le corps social tout entier prend en compte les situations associées.

1. A l'heure où nous publions notre rapport annuel, la biotech Sensorion indique que « les données de suivi à six mois de la deuxième cohorte de l'essai ont démontré des signaux d'efficacité précoces soutenus, suggérant une relation dose-réponse entre les cohortes ». Sensorion envisage un troisième niveau de dose, et consultera les autorités réglementaires.

2. L'agence américaine du médicament a autorisé le 23 avril 2026 le médicament de thérapie génique Otarmeni de la biotech américaine Regeneron pour la surdité DFNB9 de l'enfant et de l'adulte.

Un fait majeur de l'année 2025 a été pour la Fondation le lancement en ce domaine d'un premier appel à projets, conjointement avec la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH), et la sélection de deux premiers lauréats. Cet appel à projets est la concrétisation d'un partenariat noué dès l'année précédente, dans la foulée de la constitution, en juin 2024, du Comité de recherche en sciences humaines et sociales (SHS) de la FPA. L'appel a été publié en janvier 2025 et l'examen des dossiers s'est étalé sur toute l'année, les candidatures ayant été soumises à la fois et successivement au Comité de recherche en SHS de la FPA et au Comité éthique et scientifique de la FIRAH.

Appels à projets en sciences humaines et sociales : 2 lauréats

La sélection s'est faite en deux phases : d'abord la soumission de lettres d'intention puis, en cas d'approbation par les deux comités, la présentation d'un dossier complet. L'appel a eu pour conséquence la réception de 29 lettres d'intention, à partir desquelles 14 projets ont été jugés éligibles et 5 invités à déposer un dossier complet. Sur ces cinq derniers, les deux comités ont sélectionné deux lauréats.

Le nombre de candidats est en lui-même un succès et montre que la démarche suivie a permis de condenser, dans l'univers des SHS, un intérêt sur les questions d'audition. Par le passé, la FPA incluait déjà les SHS dans ses appels à projets, mais recevait peu de candidatures, faute d'être identifiée dans ce milieu. De son côté, la FIRAH, à travers son propre appel à projets, généraliste, recevait parfois des candidatures ciblant le domaine de l'audition mais en nombre très limité. La coopération des deux organismes se traduit donc par l'amorce d'un nouvel écosystème : celui des SHS ayant l'audition pour objet spécifique. Les deux projets retenus vont se développer en 2026, année où sera par ailleurs reconduit l'appel à projets, l'objectif général restant de produire des connaissances de nature à améliorer concrètement la vie quotidienne des personnes concernées par un trouble auditif.





Il est important de rappeler la dimension participative des projets sélectionnés, l'idée directrice étant de coller au plus aux besoins du terrain pour trouver des solutions concrètes.

Un des deux projets lauréats en 2025 est celui de Laurence Joselin qui travaille à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI). Il porte sur l'entrée dans la lecture-écriture des élèves sourds ou malentendants en école primaire (CP, CE1, CE2). Le projet vise à construire, en étroite liaison avec leurs enseignants, une méthode originale d'entrée dans la lecture-écriture, destinée aux élèves sourds signants ou oralistes en s'appuyant sur les albums de jeunesse. Les partenaires sont quatre écoles élémentaires de l'académie de Paris, trois de l'académie de Lyon, une de l'académie de Nancy, quatre PEJS (Pôles d'enseignement pour jeunes sourds), et quatre ULIS-TFA (Unités Locales d'Inclusion Scolaire, spécialisation Troubles des fonctions auditives). Le budget alloué à ce projet est de 36 000 € sur deux ans.

L'autre projet lauréat est porté par la sociologue Gaëlle Chartier, qui travaille à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, de l'université Sorbonne-Paris Nord. Intitulé « Composante émotionnelle de l'hyperacousie : expérience individuelle et qualification institutionnelle », ce projet a pour objectif de caractériser la dimension émotionnelle de l'hyperacousie (sensibilité exagérée et douloureuse aux sons) afin d'identifier des outils pour améliorer sa connaissance et sa prise en charge.

Il se propose d'analyser la gestion des émotions dans les trois situations que sont les interactions quotidiennes, le soin et l'entraide associative. Outre l'université Sorbonne-Paris Nord, les partenaires de ce projet sont l'association France Acouphènes, le CNRS, l'Inserm et l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). Le budget est de 68 000 € sur deux ans. ●



PAULINE DESCOURS

Responsable du projet
Surdités Info Service

Depuis novembre 2024, Surdités Info Service, la plateforme du Centre National d'Information sur les Surdités (CNIS) est intégré à la Fondation Pour l'Audition.

Ce sauvetage d'un dispositif crucial en matière d'information et de prévention est aussi un renouvellement, explique Pauline Descours, responsable de ce « nouveau CNIS », dont le nom se termine désormais au pluriel par « les surdités ».

« Je faisais partie de l'ancien CNIS depuis l'automne 2015. Quand son fonctionnement a dû s'arrêter, j'ai vécu cette période de l'intérieur. Pendant plusieurs mois, la question a été : comment reprendre ? L'autorité de tutelle, sous la tutelle du ministère du Travail, des Solidarités et des Familles et du ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations a été énormément sollicitée par les associations qui se sont mobilisées pour dire que ce service ne pouvait pas disparaître.

Le risque était un appel à projets qui aurait morcelé le CNIS entre plusieurs intervenants — et les associations, dans toute leur diversité, étaient très inquiètes de cette perspective. Il y a eu des discussions et c'est la Fondation Pour l'Audition qui a été choisie, pas seulement parce qu'elle pouvait mettre de l'argent sur la table, mais parce qu'elle avait toute sa place dans l'écosystème des surdités.

C'est dans ce cadre que je suis arrivée en novembre 2024. Je suis complètement intégrée à la Fondation. Nous ne sommes pas un service annexe. La priorité a été de remettre le projet sur les rails. Nous nous sommes demandé ce qu'il fallait conserver de l'ancienne version et ce qu'il fallait repenser, tout en donnant au CNIS une nouvelle ambition. Et les moyens suivent : le budget est désormais d'un peu plus de 400 000 euros — 100 000 de la DGCS, un peu plus de 300 000 de la Fondation Pour l'Audition,

Surdités Info Service n'est pas seulement un service mais un projet en lui-même.

qui est le financeur principal. C'est confortable, et cela nous permet de mettre en œuvre des actions nouvelles.

Au début, dans l'attente d'un recrutement, j'étais seule en poste. La première urgence, dès mon arrivée, c'était de répondre aux sollicitations. La boîte mail de l'ancien CNIS fonctionnait toujours mais depuis le mois de mai, plus personne ne répondait. Il y avait une petite centaine de questions en souffrance, portant souvent sur des situations complexes. **Aujourd'hui, dès qu'une personne nous contacte par mail, elle obtient une réponse dans les 48 heures.**

En parallèle, on a examiné les options qui se présentaient pour relancer la permanence d'écoute et d'information. Fallait-il, pour traiter les demandes les plus simples — les coordonnées d'une association, le montant de tel ou tel forfait — recourir à un prestataire externe et nous concentrer sur les questions complexes ? À la réflexion, nous sommes restés sur l'idée que l'écoute était le cœur du métier. **Je suis sourde moi-même, et je sais d'expérience que notre connaissance des surdités nous permet, quand une personne arrive avec une question apparemment simple, d'apercevoir que d'autres questions sont en arrière-plan.** Par exemple, si un parent cherche les coordonnées de sa Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), on ne va pas s'arrêter là. On va aller

au-delà : « Votre enfant a quel âge ? Comment ça se passe au niveau de la scolarisation ? », etc. De fil en aiguille, on va pouvoir l'orienter vers les réseaux associatifs les mieux à même de l'aider. Parce que les surdités créent des situations d'isolement, et il est important de pouvoir en parler avec des personnes qui rencontrent les mêmes problèmes. C'est le principe même d'une écoute sans jugement et — c'est un point très important — qui n'est pas chronométrée.

La neutralité, qui est ancrée dans l'histoire du CNIS, est tout aussi essentielle. C'est une règle d'or. On ne désigne jamais à nos interlocuteurs le « bon » ou le « mauvais » choix entre telle ou telle façon de vivre sa surdité. On présente toutes les options. Ils choisissent. Les thématiques que nous traitons sont à 360 degrés : l'accès à la justice, le financement de prothèses auditives, les modes de scolarisation, les situations de détresse psychologique... C'est extrêmement varié.

Il fallait donc remettre en service la ligne téléphonique et trouver la bonne personne. On a recruté ma collègue actuelle, Mélanie Roussin, en tant que chargée d'écoute. Elle n'avait pas encore d'expérience dans ce domaine précis, mais elle possède une très forte connaissance des surdités : elle a été codeuse en langue française parlée complétée (LfPC) — un code gestuel pratiqué par l'entourage des personnes sourdes pour compléter la lecture



Surdités Info Service, c'est un site ressource et des permanences d'information, d'écoute et d'orientation

sur les lèvres — et a accompagné des enfants et des adultes sur le terrain. L'appel à candidatures, lancé en décembre 2024, a suscité une soixantaine de propositions de qualité. Mélanie est arrivée en avril 2025. En juin, on a lancé le numéro vert, le **0 805 800 808**. Il est accessible aux personnes sourdes et malentendantes qui souhaitent quand même nous contacter par téléphone. Techniquement, il offre différentes options. Par exemple, nos réponses à l'oral peuvent être, via un prestataire externe, transcrites en temps réel, comme un sous-titrage de la conversation téléphonique, ou bien traduites en langue des signes française (LSF), ou encore codées en langue française parlée complétée. Le tout sans surcoût pour la personne concernée, c'est nous qui prenons cela en charge. Ces possibilités ne sont pas spécifiques à notre ligne, c'est un outil de mise en accessibilité qui est encore peu connu.

Techniquement, cela passe par un prestataire dédié aux surdités qui s'appelle ELIOZ qui travaillait déjà pour l'ancien CNIS. Le fonctionnement est triangulaire : la personne qui nous contacte, depuis un ordinateur ou un smartphone, et qui souhaite une traduction en langue des signes française (LSF) voit l'image de l'interprète ; de notre côté, nous n'avons pas son image.

C'est important, car parfois les gens ne souhaitent pas être vus pour des situations sensibles.

Le CNIS fait partie du Collectif TESS — Téléphonie en Social et en Santé — qui regroupe une trentaine de lignes, comme Autisme Info Service, France Parkinson ou Maladie Rare Info Service. Vous savez, beaucoup de gens sont étonnés que quelqu'un réponde directement au téléphone. Les possibilités d'avoir un interlocuteur humain sont de plus en plus restreintes. Nous, nous défendons ce principe d'humanité de l'écoute.

Outre la permanence, nous avons une autre ligne, « Une psychologue à votre écoute », gérée par Arielle Pourré, psychologue spécialisée dans les surdités et prestataire de la Fondation. Les personnes peuvent la contacter directement ou être orientés vers elle par Mélanie. Son temps d'écoute est pour le moment de quatre heures par semaine — c'est vite bouclé, certains appels peuvent durer trois quarts d'heure à une heure. On avisera en 2026. L'été et les fêtes de fin d'année sont des périodes difficiles : beaucoup de personnes, notamment âgées, se retrouvent seules.

Surdités, troubles de l'audition

des questions ?



Surdités info service

Un site pour **s'informer**

Une équipe d'**orientation**,
d'**écoute** et de **soutien**
psychologique

Contactez-nous

0 805 800 808

Service gratuit
& accessible



contact@surdites-info.fr



Interprète
LSF



Codaur
LFC



Sous-titrage
en direct

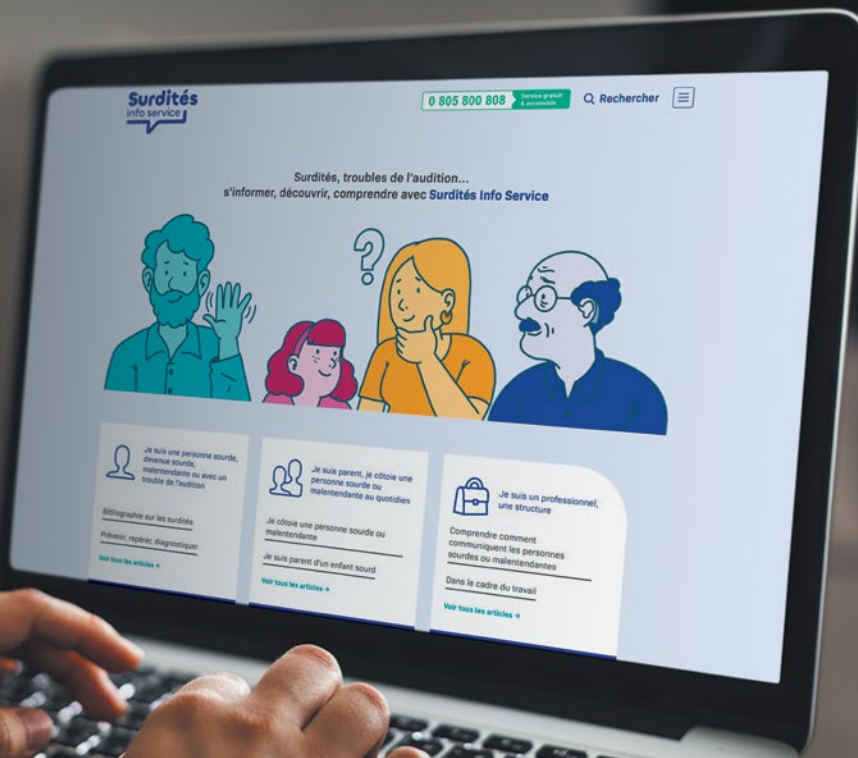


Soutenu par

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

www.surdites-info-service.fr





Il faut savoir qu'au-delà de l'écoute proprement dite, une grosse partie de notre activité quotidienne est la recherche et la mise à jour de l'information. Après un échange de quelques minutes sur la permanence, nous pouvons passer une heure et demie en recherches et en contacts. C'est un travail de réseau, parfois long.

Un autre pan essentiel de notre travail est la liaison avec les associations. Nous avons mis en place un comité éditorial et un comité stratégique. Le comité éditorial regroupe toutes les associations et fédérations de personnes sourdes ou avec des troubles de l'audition — on est une quinzaine autour de la table, à mettre tous ensemble les mains dans le cambouis. Ce comité s'est réuni en mars et en septembre 2025. Ce sont des échanges qui permettent de partir des besoins réels, de ce qui remonte des adhérents. C'est dans ce cadre que nous avons par exemple repensé le parcours utilisateur de notre site internet.

Dans ces réunions, toute la diversité des surdités et des choix qui en découlent est représentée. Nous sommes tous là pour faire avancer la cause

des surdités, au pluriel. D'où la modification dans notre nom, qui est transposée aussi sur celui du site internet qui s'appelle Surdités Info Service.

Dans le comité stratégique siègent quatre grandes fédérations ainsi que la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale), dont la présence est d'autant plus importante qu'elle peut faire des ponts avec d'autres structures de l'État. Ce comité a décidé de travailler en commun sur la détresse psychologique et en particulier de relancer un baromètre sur le bien-être mental des publics concernés, le dernier datant de 2012. Depuis, on ne dispose plus de données fiables, alors même que c'est une thématique montante. Le projet, validé, est de le relancer avec une périodicité de cinq ans.

À tous les niveaux, nous percevons une volonté de travail collaboratif et de synergie, qui nous encourage, nous permet d'avoir une vision d'ensemble et d'être conscients de ce qu'il faut prioriser. Personnellement, je ne vois pas le CNIS comme seulement un service. C'est un projet en lui-même, en renouvellement perpétuel.» ●



10 ANS

Une soirée
anniversaire pour
mettre en lumière
celles et ceux
qui font avancer
la cause de
l'audition

À l'occasion de son dixième anniversaire, la Fondation Pour l'Audition a célébré, le 12 mars 2026, la soirée « 10 ans à l'écoute de la vie », réunissant l'ensemble de son écosystème – chercheurs, cliniciens, associations, partenaires, mécènes et donateurs – autour des avancées scientifiques et sociétales portées collectivement.

— L'initiative sociale au service de l'inclusion



Trois projets ont été distingués pour leur capacité à transformer concrètement le quotidien des personnes sourdes ou malentendantes :



• Prix Innovation Pimas, Smart Assistant Monitor

Ce dispositif d'aide à la conduite permet aux conducteurs sourds ou malentendants d'identifier visuellement les sons environnants grâce à un affichage priorisé sur un écran tête haute. Il contribue à renforcer la sécurité, l'autonomie et la mobilité en repensant l'accessibilité des environnements du quotidien.

• Prix Impact Atelier de Paris, Festival Pulse

Ce festival de danse contemporaine inclusive réunit artistes et publics sourds et entendants autour d'ateliers, de formations et de rencontres professionnelles bilingues (LSF/français). Il agit comme un levier de transformation des regards en favorisant des espaces de création et de transmission partagés.

• Prix Coup de cœur du jury Faire-Ville, projet Hibiscus

Ce projet d'habitat participatif bilingue, développé à Toulouse, rassemble personnes sourdes et entendants autour d'espaces de vie partagés et de la pratique de la langue des signes. Il propose une approche innovante du vivre-ensemble, fondée sur l'inclusion et la citoyenneté.

— La recherche pour comprendre et innover



La Fondation a également récompensé deux personnalités dont les travaux contribuent à faire progresser la compréhension de l'audition et ouvrent de nouvelles perspectives :



• **Grand Prix Scientifique** **Pre Karen Steel (King's College London)**

Pionnière de la génétique de l'audition, ses recherches ont permis d'identifier de nombreux gènes essentiels au fonctionnement de l'oreille, ouvrant la voie à des avancées décisives en matière de diagnostic et de traitement des surdités.



• **Prix Émergence scientifique** **Pre Sahar Moghimi (CHU d'Amiens)**

Ses travaux sur le développement cérébral des bébés prématurés ont mis en évidence une période clé dans la construction de l'audition, ouvrant de nouvelles pistes pour améliorer leur accompagnement.

Au-delà des distinctions, la soirée a également été l'occasion de proposer une lecture d'ensemble des dix années d'engagement de la Fondation à travers une création visuelle originale, conçue comme une ville illustrée. Accompagnée d'un livret dédié, cette composition met en scène la diversité des actions portées par la Fondation — projets scientifiques, initiatives de prévention, programmes d'accompagnement et soutiens à l'écosystème. Chaque illustration symbolise une action ou un partenariat, offrant une lecture transversale des inter-

ventions de la Fondation et de leur complémentarité. Ce dispositif donne à voir, de manière concrète et accessible, l'impact collectif construit depuis 2015, et la façon dont ces initiatives contribuent, ensemble, à faire progresser la cause de l'audition.

Plus qu'un temps de célébration, cette soirée a ainsi permis de rendre visible la cohérence de l'action de la Fondation, fondée sur la convergence entre recherche, prévention et initiatives sociales, au service des personnes concernées par les troubles de l'audition.

- 10 ANS

de projets soutenus



Depuis dix ans, la Fondation Pour l'Audition agit pour faire progresser la connaissance, transformer les pratiques et améliorer concrètement la vie des personnes concernées par une surdité ou un trouble de l'audition.

Dix années au cours desquelles une conviction n'a cessé de nous guider : face à des réalités multiples et à des parcours singuliers, il est indispensable d'articuler recherche, innovation, information, prévention et accompagnement.

Ce livret propose un aperçu non exhaustif des projets et initiatives soutenus par la Fondation ces dix dernières années. Il témoigne d'un écosystème qui s'est structuré et renforcé : chercheurs qui explorent les mécanismes de l'audition, équipes médicales qui développent de nouvelles approches, associations qui favorisent l'inclusion, acteurs culturels, éducatifs et institutionnels qui agissent pour faire évoluer les environnements et les regards.



Consulter le livret et
découvrir les projets



— Coup d'œil 2025



120 550

tests auditifs
réalisés sur Höra



1,84 M

pages vues sur le site
fondationpourl'audition.org



55

articles scientifiques
publiés

dont 30 de l'Institut
reConnect grâce au
soutien de la Fondation



+45 000

jeunes sensibilisés
à la santé auditive

- Campagne
« Dose le son...
protège ton audition »
- Opération Bus
« Mes Tips Santé »
- RelaxSon



La recherche

7 lauréats

- **1 Grand Prix Scientifique**
Karen Steel (voir p.34)
- **1 Prix Émergence scientifique
pour la recherche clinique**
Sahar Moghimi (voir p.34)
- **1 Chaire Émergence Audition**
Antoine Huet (voir p.22)
- **2 Prix en sciences humaines et sociales**
Laurence Joselin & Gaëlle Chartier (voir p.27)
- **2 Prix Innovation Médicale (SFORL/FPA)**
Meludia & O-Techno (voir p.23-24)



L'initiative sociale

3 Prix Société (voir p.35)

pour récompenser des initiatives
à fort potentiel de transformation
face aux défis du quotidien

- **Innovation**
PIMAS
- **Impact**
Atelier de Paris
- **Coup de Cœur**
Faire-Ville



Informers, écouter, orienter

- **1** site d'information
- **1** équipe d'écoute, d'orientation
et de soutien psychologique
- **0 805 800 808** - service gratuit
et accessible



Des ressources

pour sensibiliser
à l'audition et aux surdités
dès le plus jeune âge

- **1 158** ressources
pédagogiques téléchargées

— Feuille de route 2026

L'année 2025 a aussi été consacrée par la Fondation Pour l'Audition à préparer, dans la perspective de 2026 et des années suivantes, les montées en puissance de ses principaux programmes et actions en cours.

La « feuille de route » de la Fondation est structurée autour de deux piliers complémentaires, bien identifiés : la recherche, qu'elle soit fondamentale médicale ou en sciences humaines et sociales, et les sujets de société, l'Initiative sociale.

Vocation de la FPA dès son origine, première chronologiquement et par les financements mobilisés, la recherche fondamentale et médicale s'organise sur quatre axes : l'excellence, l'innovation, les essais thérapeutiques et la valorisation. Ces catégories, bien sûr, peuvent se croiser ou se recouper sur certains projets, elles n'en sont pas moins une façon de structurer l'action. L'excellence et l'innovation passent à la fois par la poursuite des appels à projets et l'attribution de prix. Les prix conjoints de la SFORL et de la FPA vont continuer, tandis qu'un nouveau prix, celui de la meilleure publication scientifique de l'année, est sur les rails. La FPA s'apprête par ailleurs à rendre publics dans le courant de l'année 2026 les résultats des trois grands appels à projets qu'elle a lancés entre la fin 2025 et le début 2026. Il s'agit des appels « recherche clinique », « soutien aux laboratoires » et « recherche appliquée en SHS », qui tracent de nouvelles perspectives d'action.

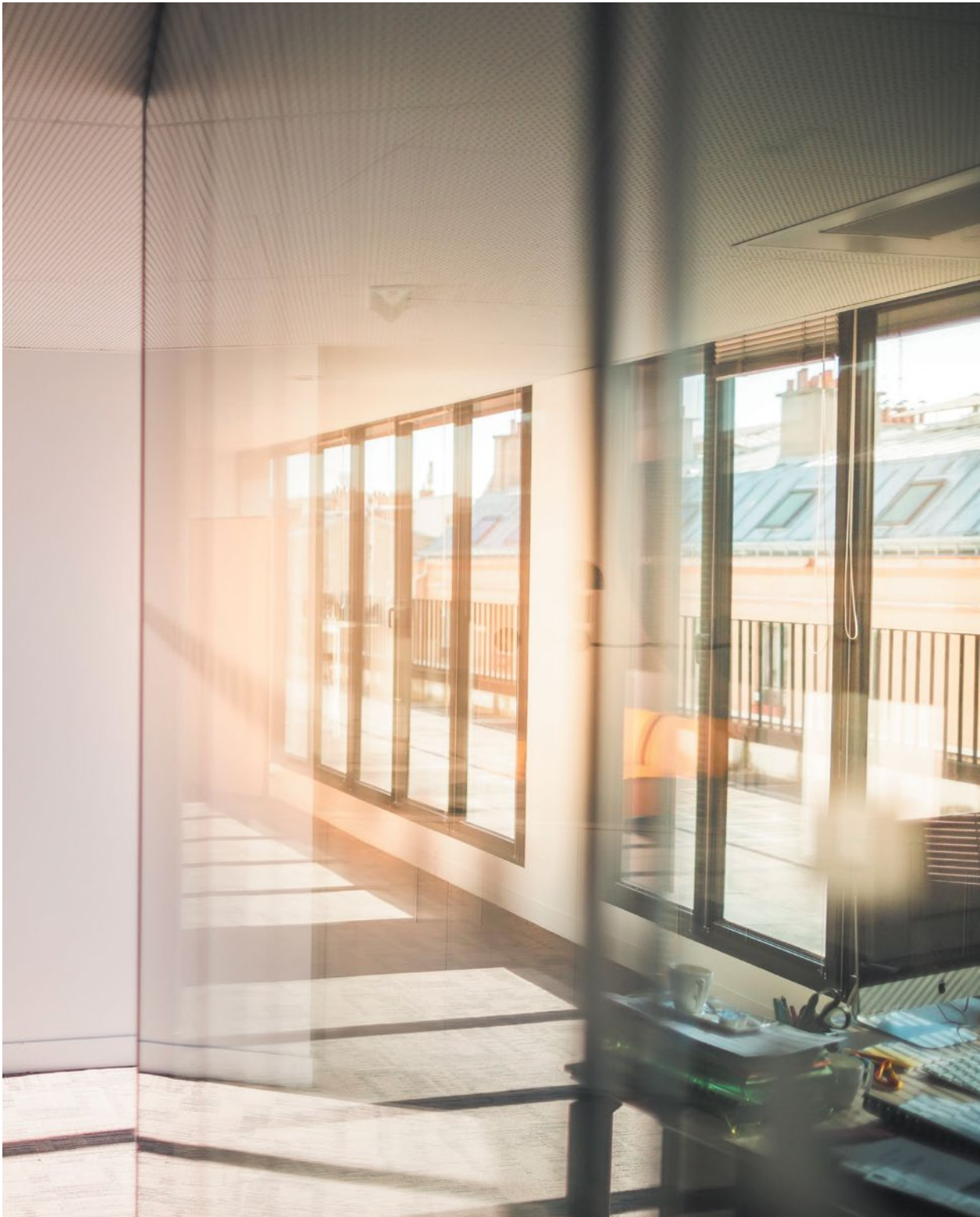
L'appel à projets « recherche clinique » est focalisé sur le développement d'essais thérapeutiques innovants. L'idée directrice est d'explorer de nouvelles approches, au-delà des applications conventionnelles associées aux dispositifs médicaux commercialisés. Il s'agit de s'inscrire dans l'élan récent des implants de nouvelle génération, des thérapies géniques, des thérapies cellulaires et des nouvelles méthodes de délivrance des médicaments dans l'architecture extrêmement complexe de l'oreille interne.

L'appel à projets « laboratoires » a également pour objectif d'encourager des approches innovantes d'un point de vue fondamental avec pour objectif d'aboutir à des améliorations concrètes de la santé auditive à court ou moyen terme.

L'appel à projets de « recherche appliquée en SHS », lancé conjointement par la FPA et la FIRAH, vise à produire des connaissances de nature à améliorer directement l'accompagnement des personnes sujettes à un trouble auditif. Ce peut être en levant certains obstacles de communication, d'accessibilité, d'insertion dans l'emploi. Ce peut être aussi en promouvant des représentations positives des personnes sourdes ou malentendantes.

Dans le domaine des sujets de société, la FPA prévoit d'explorer en 2026 de nouvelles pistes, au-delà des appels à projets. Le comité de recherche en SHS envisage de lancer un programme de recherche pour étudier la structuration de l'espace social des troubles de l'audition. L'idée est d'analyser la structuration des associations de personnes concernées de l'écosystème de l'audition afin d'identifier les freins mais aussi les leviers qui peuvent contribuer à augmenter leur capacité d'action, ainsi qu'à être mieux connues et reconnues auprès du grand public et des autorités.

Les principes et l'esprit de co-développement ou de co-construction sont l'ADN de la Fondation Pour l'Audition qui, en résumé, ne fait jamais rien toute seule. Si de grandes réalisations comme l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur, les centres de recherche clinique en audiologie de l'AP-HP ou l'Institut reConnect ont pu voir le jour c'est grâce à l'implication et la mobilisation d'une multiplicité de partenaires importants, le rôle de la FPA étant essentiellement de soutien, d'impulsion, de stimulation et de création de liens. En 2026, cela restera le chemin à suivre pour parvenir à un impact et des solutions au bénéfice des personnes sourdes, malentendantes ou sujettes à un trouble de l'audition. ●



— Gouvernance

QUI DÉFINIT LA STRATÉGIE DE LA FONDATION POUR L'AUDITION ?

- La stratégie et le plan d'actions sont définis par le Conseil d'administration après consultation d'experts en fonction des sujets. Les membres du Conseil d'administration sont bénévoles. Le directeur général avec l'équipe des salariés assure la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations. Des restitutions régulières au Bureau et au Conseil d'administration permettent de contrôler la bonne mise en œuvre du plan défini.

COMMENT LA QUALITÉ DE GESTION EST-ELLE ASSURÉE ?

- La qualité de la gestion est assurée par des procédures validées par le Bureau ainsi que par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes. Ces derniers valident également l'application de ces procédures au cours de chaque exercice. Il existe bien évidemment une séparation des pouvoirs entre l'ordonnancement et le paiement des dépenses engagées.

QUELS SONT LES CONTRÔLES EXTERNES ?

- Les contrôles externes réguliers sont ceux exercés par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes. D'autres contrôles comme ceux de la Cour des comptes, l'IGAS, l'URSSAF peuvent avoir lieu.

COMMENT EST ASSURÉ LE SUIVI DES PROJETS ?

- Le suivi des projets est assuré différemment selon que les projets sont soutenus financièrement par la Fondation ou que les projets sont conçus par la Fondation. Dans le premier cas, les responsables de projets suivent le déroulement et valident la conformité des résultats par rapport aux attentes initiales. Dans le second cas, les projets sont suivis en coordination avec des partenaires. Le même suivi financier mensuel est effectué dans les deux cas.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration arrête le programme d'actions et vote le budget correspondant ainsi que les modifications qui interviennent en cours d'année. Il en suit également la bonne mise en exécution. Il approuve les comptes annuels. Le Conseil d'administration peut créer des comités pour se faire assister sur des sujets particuliers et le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement de ces comités. Le Conseil d'administration est composé de 3 collèges : collège des fondateurs, collège des personnalités qualifiées et collège des amis. A l'exception des membres du collège des fondateurs, les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de quatre années. Les mandats sont renouvelables. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2025 : le 18 mars, le 26 juin, le 1^{er} décembre

Le Conseil d'administration, présidé par Jean-Pierre Meyers, est composé de trois collèges :

LE COLLÈGE DES FONDATEURS

- Jean-Pierre Meyers, président
- Françoise Bettencourt Meyers, présidente d'honneur
- La Fondation Bettencourt Schueller représentée par Mesdames Jeanne Béchu, directrice financière et Dorothée Hontebeyrie, directrice du mécénat social

LE COLLÈGE DES AMIS

- Nicolas Brusson, co-fondateur et directeur général de BlaBlaCar
- Jean-Marie Dru, président de TBWA Worldwide
- Etienne Caniard, ancien membre du collège de la Haute Autorité de Santé, ancien président de la Mutualité Française
- Vanessa Malier, présidente fondatrice d'Ivibioplus et administrateur de Sygnature Discovery

LE COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Cédric Lorant, vice-président de l'association Unanimes
- Professeure Geneviève Chêne, professeure de santé publique, université et CHU Bordeaux
- Pierre Moustial, président fondateur de Lauxera Capital Partners
- Docteur Antoine Triller, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences

COMMISSAIRE AU GOUVERNEMENT

- Nacer Boubenna, chef du secteur biologie et santé au sein de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

BUREAU

Le Bureau est composé de membres choisis au sein du Conseil d'administration et élus par celui-ci pour une durée de deux années. Il agit suivant les délégations du conseil d'administration. Ses missions principales sont de suivre l'activité, le déroulement des projets du programme d'actions et de veiller à la bonne gestion, avec une attention particulière pour le suivi des comptes et l'exécution budgétaire. Il reçoit mensuellement des rapports financiers et trimestriellement des rapports d'activité établis par la direction générale. Il prépare toutes les sessions du conseil d'administration.

COMPOSITION DU BUREAU

- Jean-Pierre Meyers, président
- Jeanne Béchu, vice-présidente
- Nicolas Brusson, trésorier
- Geneviève Chêne, secrétaire

Le Bureau s'est réuni 3 fois en 2025 : le 6 mars, le 11 juin, le 20 novembre

PRÉSIDENT

Le président représente la Fondation dans tous les actes de la vie civile. Il peut donner délégation. Il nomme le directeur général. Le président de la Fondation Pour l'Audition est Jean-Pierre Meyers.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique international de la Fondation a pour rôle d'évaluer les projets de recherche et de proposer les projets à soutenir et des orientations stratégiques scientifiques au Conseil d'administration.

Le Conseil scientifique de la Fondation Pour l'Audition est présidé par le Professeur Alain Chédotal (France) et est composé des membres suivants (par ordre alphabétique des noms de famille) :

- Professeure Lisa V. Goodrich, États-Unis
- Professeur Bence György, Suisse
- Professeur Saad Jbabdi, Royaume-Uni
- Professeur Heiko Locher, Pays-Bas
- Professeure Guillermina López-Bendito, Espagne
- Professeur Sébastien Schmerber, France
- Professeur Thierry van den Abbeele, France
- Professeure Sarah Verhulst, Belgique

Le conseil scientifique s'est réuni 3 fois en 2025 : le 19 février, le 5 juin, le 27 octobre

COMITÉ DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Composé d'experts et d'acteurs de terrain, le Comité de recherche en sciences humaines et sociales est une instance d'évaluation, de proposition, de réflexion et de conseil. Il est chargé d'assister le Conseil d'administration de la Fondation sur toutes les questions relatives aux sciences humaines et sociales et lui soumet les projets de recherche à soutenir. Il est présidé par le Professeur Alain Chédotal (France) et est composé des membres suivants (*par ordre alphabétique des noms de famille*) :

COLLÈGE DES EXPERTS

- Professeure Corinne Alberti
- Professeur Pierre-Yves Baudot
- Professeure Emmanuelle Fillion
- Professeure Véronique Ghadi
- Professeure Pascale Levet
- Madame Martine Smadja-Calmet

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS D'USAGERS

- Madame Solène Nicolas
- Monsieur Johann Vitrey-Tardif

Le Comité de recherche en sciences humaines et sociales s'est réuni 5 fois en 2025 : le 21 mars, le 15 mai, le 22 octobre, le 17 novembre, le 26 novembre

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

DIRECTION

- Denis Le Squer, directeur général
- Claire Guy, secrétaire générale
- Christel Lantier, office manager

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA VALORISATION

- Léonard Francelet, responsable communication et valorisation
- Rémy Nicolas, chargé de communication

DIRECTION DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES

- Docteure Marie-Josée Duran, directrice des affaires scientifiques

DIRECTION DE L'INITIATIVE SOCIALE

- Anne Lhuillier, directrice de l'Initiative sociale
- Pauline Descours, responsable du projet Centre National d'Information sur la Surdité (CNIS)
- Mélanie Roussin, chargée d'écoute et de projets du CNIS



— Exercice 2025

NICOLAS BRUSSON, TRÉSORIER

L'exercice 2025 s'inscrit dans une dynamique de mouvement, comme l'a confirmé M. Jean-Pierre Meyers, président de la FPA, en rappelant les étapes structurantes de la Fondation à l'occasion du dixième anniversaire de la reconnaissance d'utilité publique.

Cette évolution se traduit par des renforcements de l'écosystème et des partenariats dans le but d'amplifier l'effet des actions menées. Le soutien pour l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur, et les centres de recherche clinique en audiologie de l'AP-HP est désormais opéré via l'Institut reConnect sous l'égide de l'Institut Pasteur, permettant de couvrir un périmètre plus large d'activités et de renforcer la cohérence du projet soutenu par la Fondation. De nouveaux partenariats structurants ont également été conclus, notamment avec le Gérontopôle du CHU de Toulouse en 2025 dans le champ des actions de société, pour accroître la portée et la complémentarité des initiatives pour les repérages et prises en compte des pertes auditives des seniors. Parallèlement, une structuration collective est engagée avec le Gérontopôle des Pays de la Loire, soutenue par une réflexion sur l'imbriication de l'ensemble des acteurs de l'univers de la malentendance, gage d'une meilleure coordination.

Sur le plan financier, l'année a été marquée par le renouvellement du soutien apporté à l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur, et aux centres de recherche clinique en audiologie de l'AP-HP via l'Institut reConnect sous l'égide de l'Institut Pasteur, concrétisé par la signature d'une convention de financement en décembre pour la période 2025 à 2028.

Le compte de résultat 2025 connaît une évolution majeure avec, pour la première fois, l'enregistrement en charges de l'intégralité des engagements financiers pris par la Fondation. Le montant des soutiens accordés s'élève à 15,9 M€, principalement au bénéfice du financement de l'Institut reConnect. Ce changement comptable, conforme aux exigences applicables, améliore la lisibilité des comptes, renforce l'évaluation de notre capacité de financement et reflète de manière fidèle l'impact financier réel des décisions prises. Les engagements s'échelonnent jusqu'en 2031, ils attestent d'une ambition élevée, avec le croisement de plusieurs thématiques soutenues dans la durée pour maximiser l'impact scientifique et sociétal.

Les dépenses 2025 s'établissent à 32 881 K€, dont la majeure partie est liée au financement de l'Institut reConnect. Retraitées des engagements futurs nouvellement comptabilisés, les charges de l'exercice se seraient élevées à 16 982 K€, pour un périmètre comparable aux 14 478 K€ de l'exercice clos 2024. Côté ressources, deux donations reçues de la part de Madame Françoise Bettencourt Meyers alliées au soutien historique de la Fondation Bettencourt Schueller, permettent d'avoir un résultat bénéficiaire de 16,3 M€ en 2025.

Ces résultats assurent la poursuite des missions de la Fondation Pour l'Audition et la constitution de réserves destinées à sécuriser le financement des prochaines années. Les nouvelles bases comptables confortent la soutenabilité des engagements et le maintien des actions. Ce rapport réaffirme l'exigence de responsabilité et de bonne gestion des ressources allouées au service des missions de la Fondation.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ (EN K€)	2025	2024
Contributions financières	46 349	12 162
Dons/Subventions/Mécénat	228	138
Autres produits	3	1
Utilisation des fonds dédiés	2 479	1 800
	Produits d'exploitation	49 058
		14 101
Charges de fonctionnement	6 325	6 125
Subventions versées par FPA	21 912	7 585
Report en fonds dédiés	4 644	768
	Charges d'exploitation	32 881
		14 478
Résultat financier	120	198
RÉSULTAT NET	16 297	-179

Les produits sont majoritairement constitués des versements réalisés par la Fondation Bettencourt Schueller et des donations en Titres et en numéraire reçues de la part de Madame Françoise Bettencourt Meyers. La reprise des fonds dédiés pour des projets menés en 2025 s'établit à 2,5 M€, elle permet un impact neutre en compte de résultat de ces projets avec un montant équivalent enregistré en charges.

Les charges de la FPA se composent des soutiens alloués aux différents projets de recherche et sociétaux ainsi que des frais de fonctionnement qui s'y rattachent. Le montant des engagements pris auprès de nos partenaires s'élève à 21,9 M€. Les engagements futurs 2026-2031 y sont intégrés pour 15,9 M€, constituant un changement de méthode comptable par rapport aux exercices précédents. La partie des produits reportés en fonds dédiés pour 4,6 M€ concerne majoritairement le financement de l'Institut reConnect.

BILAN SIMPLIFIÉ (EN K€, AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT)

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
Immobilisations brutes	1 452	1 447	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 410	2 365
Amortissements	-1 392	-1 383	Réserves et report à nouveau	342	565
Immobilisations nettes	60	64	Résultat de l'année	16 297	-179
Créances	3		Total des fonds associatifs	19 048	2 751
Valeurs mobilières de placements	40 561	3 227	Fonds dédiés	14 607	12 442
Disponibilités	2 263	2 909	Dettes fournisseurs	198	275
Charges constatées d'avance	9 943	11 650	Dettes fiscales et sociales	341	376
TOTAL ACTIF	52 830	17 850	Autres dettes (y compris engagements de financement)	18 636	2 006
			TOTAL PASSIF	52 830	17 850

Les immobilisations correspondent essentiellement aux aménagements et travaux réalisés dans les locaux de la Fondation. Les valeurs mobilières de placement correspondent au portefeuille-titres détenu par la Fondation à la suite des deux donations réalisées par Madame Françoise Bettencourt Meyers, les disponibilités placées sur un Compte A Terme comprend la dotation statutaire revalorisée en 2025.

Dans les charges constatées d'avance, se trouve l'avance sur loyer (soit 9,9 M€ à fin 2025) versée à la RIVP pour la construction de l'Institut de l'Audition, rue de Charenton à Paris. L'avance sur loyer est aussi reprise dans les montants de Fonds dédiés pour un montant identique, elle sera diminuée chaque année sur la durée du bail en cours (jusqu'en 2031).

Les fonds associatifs de 19,0 M€ incluent le résultat de l'exercice de 16,3 M€ à affecter en réserves pour contribuer aux dépenses de fonctionnement de la FPA dans les années à venir.

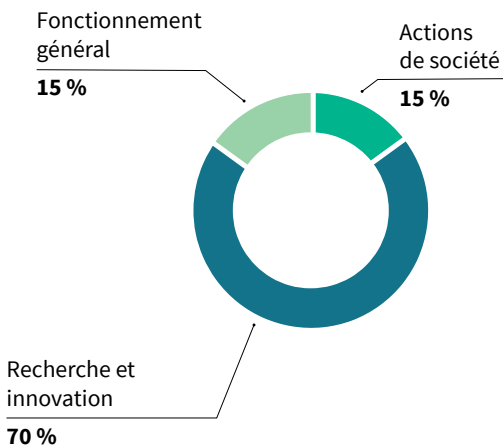
Les dettes diverses (18,6 M€) sont principalement constituées de l'engagement de soutiens à l'Institut reConnect et aux autres projets y compris ceux résultant des appels à projets recherche en attente de versements en fonction des échéanciers et de l'avancée des travaux.

Les fonds dédiés correspondent aux financements reçus pour des projets spécifiques à mener dans les années à venir, 14,5 M€ concernent l'Institut reConnect.

BUDGET RÉALISÉ

Les missions sociales de la FPA représentent 84,9 % des emplois. La recherche occupe depuis toujours une place prépondérante compte tenu de l'envergure des projets scientifiques en comparaison des projets associatifs actuels.

Le budget présenté ici est établi sur un périmètre dit budgétaire permettant notamment les comparaisons avec les exercices précédents ainsi qu'avec le budget annuel. Ce niveau de dépenses diffère de celui présenté dans le compte de résultat, il ne comprend pas la dotation aux fonds dédiés à fin 2025, les dotations aux amortissements et dépréciations ainsi que l'amortissement annuel des travaux effectués pour l'Institut de l'Audition. Les montants des soutiens 2026-2031 comptabilisés en charge ont aussi été retraités afin de bénéficier d'une vision des dépenses pour l'année 2025 sans impact des versements prévus pour des projets à mener dans les futurs exercices.



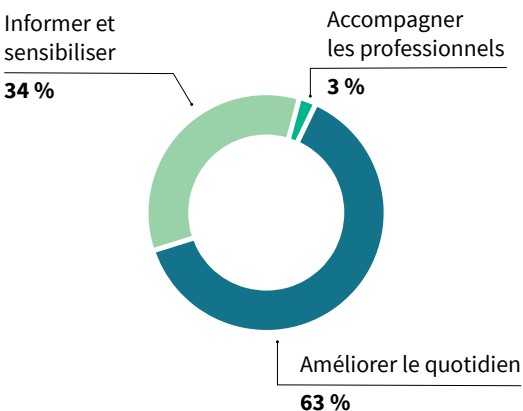
BUDGET RÉALISÉ (EN €)

L'Initiative sociale	1 586 138
La recherche et l'innovation	7 293 424
Le fonctionnement	1 579 546
TOTAL	10 459 108

L'INITIATIVE SOCIALE

L'Initiative sociale de la FPA se déploie selon 3 axes : « informer et sensibiliser », « accompagner les professionnels » et « améliorer le quotidien ».

- L'axe « informer et sensibiliser » rassemble les dispositifs mis en place comme « Dose le Son » en lycées avec le concours de la Région Île-de-France et dans les festivals de musique, l'édition « L'Audition Pour les Nuls » ainsi que la participation de la FPA au workpackage WP8 de l'Institut reConnect. L'application mobile Höra, créée et développée par la FPA, est également une des principales reprises au sein de cet axe tout comme le soutien apporté à la production du film « Elle entend pas la moto » de Dominique Fischbach.
- L'axe « accompagner les professionnels » a pour but de soutenir et rassembler tous les métiers du soin autour des personnes sourdes ou malentendantes.
- L'axe « améliorer le quotidien » regroupe tous les autres projets intégrés dans les programmes Bien vieillir et Vie professionnelle ainsi que les Prix Société décernés à des initiatives remarquables.



L'INITIATIVE SOCIALE (EN €)

Accompagner les professionnels	45 948
Améliorer le quotidien	1 005 130
Informer et sensibiliser	535 060
TOTAL	1 586 138

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La FPA soutient deux grands projets de recherche que sont l'Institut de l'Audition et les deux centres de recherche clinique, installés dans les hôpitaux Necker-Enfants malades et la Pitié-Salpêtrière.

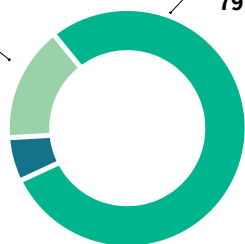
La FPA a attribué de nouveaux soutiens, dont une chaire émergence audition ainsi que deux prix scientifiques. Son action est aussi d'organiser des séminaires de chercheurs afin d'identifier les sujets d'avenir et de vulgariser les résultats de la recherche qu'elle soutient. La FPA a également attribué deux soutiens en recherche en sciences humaines et sociales pour la première fois en 2025, en partenariat avec la FIRAH. Enfin, la FPA copilote une étude faisant un large état des lieux des essais cliniques réalisés sur les troubles de l'audition dont le but est d'orienter les choix à venir.

Appels à projets,
Prix et animation
de la communauté
scientifique

15 %

Centre de
Recherche
en Audiologie

6 %



Institut de
l'Audition

79 %

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION (EN €)

Institut de l'Audition	5 795 321
Centre de Recherche en Audiologie	408 068
Appels à projets, Prix et animation de la communauté scientifique	1 090 035
TOTAL	7 293 424

QUESTIONS

Que retenir des documents comptables de cette année ?

Les résultats comptables de l'exercice 2025 reflètent une année de transition. À ce titre, les données ne sont que partiellement comparables avec celles des exercices précédents. Deux facteurs majeurs expliquent cet écart : d'une part, un niveau de ressources atypique lié aux donations reçues de notre membre fondateur, Mme Françoise Betten-court Meyers ; d'autre part, une hausse mécanique des charges, liée au nouvel enregistrement en charges des engagements pluriannuels pris par la FPA. Ce traitement, conforme à la logique comptable, prévoit la comptabilisation en charges des engagements pluriannuels dès la décision prise. Concrètement dans les comptes 2025, cela conduit à reconnaître dès cette année des coûts pour 15,9 M€ correspondant à des actions qui s'inscrivent sur plusieurs années.

Quels impacts pour les prochains exercices ?

Le résultat bénéficiaire enregistré cette année a un objectif clair : financer les dépenses futures de la Fondation Pour l'Audition. En conséquence, il sera affecté en réserves dans les comptes de la Fondation. Ces réserves ont vocation à être mobilisées à partir de la clôture de l'exercice 2026, moment où leur utilisation se traduira par un résultat déficitaire.

La lecture des comptes de résultat isolés peut désormais prêter à confusion. Il est plus que jamais nécessaire de rapprocher le compte de résultat des données du bilan, notamment des réserves et des engagements enregistrés. L'analyse d'un seul exercice, sans ces éléments de contexte, ne sera pas représentative de la réalité économique de la Fondation. Une vision agrégée des flux de ressources et de charges sur plusieurs exercices sera nécessaire, en suivant l'utilisation des réserves mobilisées et des engagements sur les exercices successifs.

MÉCÈNES ET PARTENAIRES

Toute l'équipe de la Fondation Pour l'Audition tient à remercier très chaleureusement ses mécènes, ses donateurs et partenaires d'action qui se mobilisent à ses côtés pour faire avancer la cause de l'audition.

SON GRAND MÉCÈNE

- Fondation Bettencourt Schueller

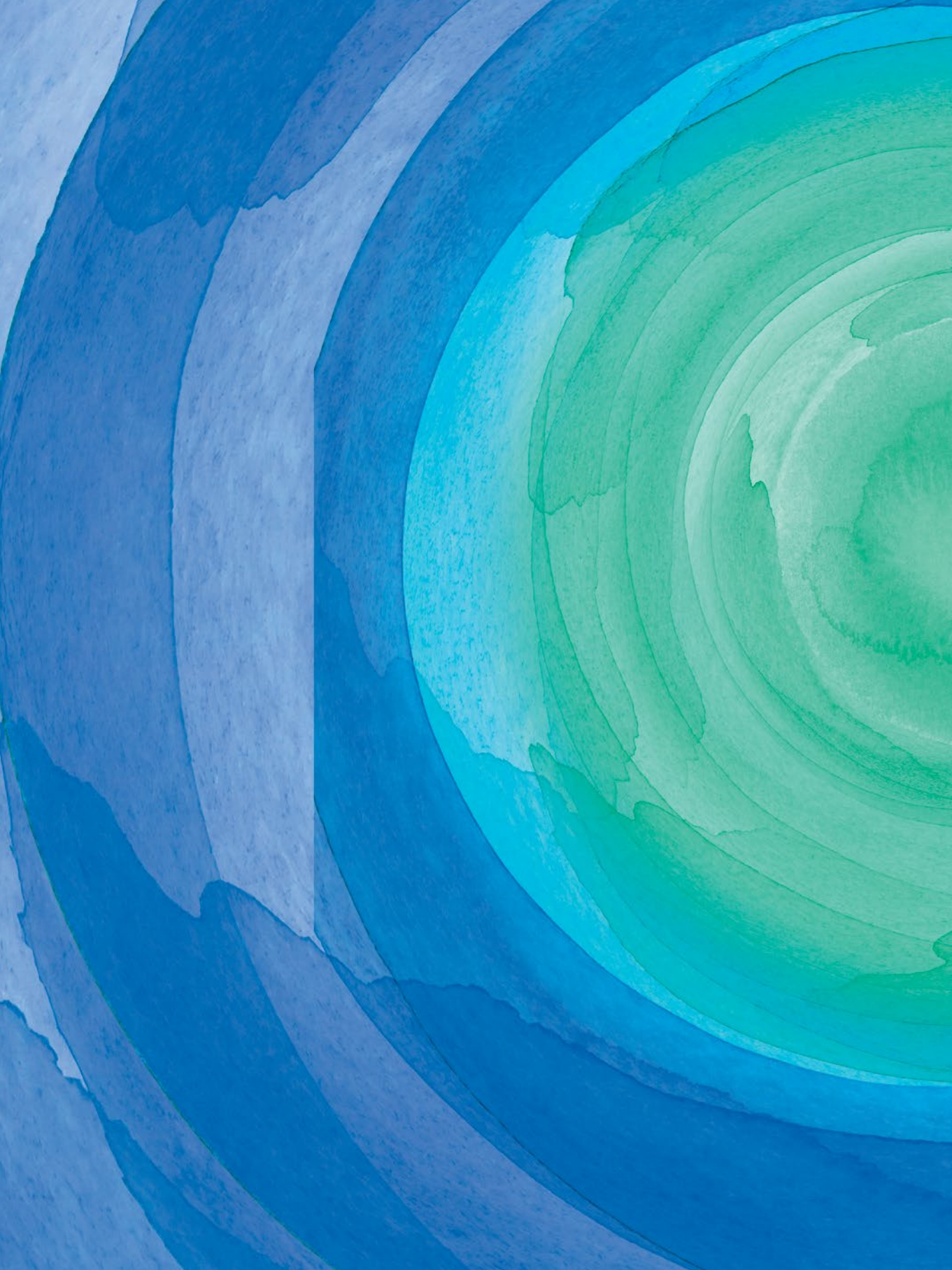


MÉCÈNE

- Groupe Dassault

PARTENAIRES D'ACTIONS EN 2025

- Action connaissance formation pour la surdité (Acfos)
- Association Bruitparif
- Association nationale pour la Langue française Parlée Complétée (ALPC)
- Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)
- Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH)
- Association Nationale de l'Audition (ANA)
- Association Objectif d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)
- Association de Réadaptation et Défense des Devenus-Sourds (ARDDS)
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)
- Caisse Nationale de Retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL)
- Caisses de retraite de l'Interrégime : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés (CNAV), Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), CNRACL, l'Agirc-Arcco
- Cheops
- Conseil National Professionnel d'ORL (CNP ORL)
- CNRS
- Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)
- Conseil Régional Île-de-France
- Ministère de la Santé, Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS)
- Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC)
- Fédération des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (ANPEDA)
- Fédération Nationale des Sourds de France (FNSF)
- Fédération SurdiFrance
- Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)
- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
- France Acouphènes
- Generali
- Génération Cochlée
- Gérontopôle de Toulouse
- Gérontopôle Pays de la Loire
- Handicap.fr
- Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur
- Institut reConnect, fondation sous l'égide de l'Institut Pasteur
- Infosens
- Inserm
- Institut Pasteur
- Insufflo
- Lancet Commission On Global Hearing Loss
- Mouvement des Sourds de France (MDSF)
- PikPik Environnement
- Royal National Institute For Deaf People (RNID)
- Sensorion
- Sorbonne Université
- Syndicat Des Audioprothésistes (SDA)
- SYndicat National de l'Audition Mutualiste (SYNAM)
- SYndicat National des Entreprises de l'Audition (SYNEA)
- Société Française d'ORL et de Chirurgie de la face et du cou (SFORL)
- Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (UNAPEDA)
- Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants et des Sourds (Unanimes)
- Université Paris Cité



Fondation Pour l'Audition

13 rue Moreau
75012 Paris
contact@pouurlaudition.org

Tel. 01 55 78 20 10

Fondation reconnue
d'utilité publique

**Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux !**



FONDATION
POUR
L'AUDITION
À L'ÉCOUTE DE LA VIE